DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES MIRABEAU

PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
Du 7 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 07 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L2121-12 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P	A/E (1)	MEMBRES	P	A/E (1)
AMARO Romain	P		MARCHETTI Rose-Claire	P	
FIORILE REYNAUD Joelle	P		VESPERINI Romain	P	
SCAMARONI Michel		Excusé pouvoir Mme REYNAUD	MANIVET Valérie	P	
MELCHIONNE Cathia	P		LIGER Eric	P	
LAMATHE Jean-Charles	P		CHAHID Ysmail	P	
GORLIER LACROIX Solange	P		BOUCHET Gregory	P	
ESTEVE Cedric	P		SCOGNAMIGLIO Ambre		Excusée pouvoir M. KASBARIAN
NICOLAÏ Michèle	P		NOZIERES SAMPER Martine	P	
AJUTO Michaël	P		KASBARIAN Claude	P	
GARNIER Eliane	P		PALETTI Jean-Yves	P	
NORD HUCHET Claire	P		FUSONE Maximilien	P	
DOMINGUES DE CARVALHO Frédérico	P		COCH Émeline	P	
GUIDAT Nadège	P		GIRAUD Jean-Luc	P	
LEBOEUF Tom	P		KERBART Magali	P	
VARON Brigitte	P		MUSSO Jean-Philippe	P	
MERENTIER Jean-Marie	P		GRAS-TRUBERT Sandrine	P	
JUVANTENY Isabelle	P		KAROUTCHI Aimé	P	
LONG Didier	P				

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Romain AMARO
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Tom LEBOEUF
Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Septembre 2026

ORDRE DU JOUR

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 3/07/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par Madame A contre la décision implicite de rejet de sa demande de protection fonctionnelle
En date du 6/07/26 : Renouvellement de l'adhésion à l'association IPA (initiative pays d'Aix).
En date du 9/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - travaux de remplacement des menuiseries extérieures du site Monaco.
En date du 17/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - Travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes et réfection du carrelage de l'office de restaurations du groupe scolaire des Bouroumettes.
En date du 17/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - Travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes et réfection du carrelage de l'office de restauration du groupe scolaire Castel Hélène.
En date du 17/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - Travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes des groupes scolaires des Amandiers, de la Renardière, de la Voilerie et des Cadeneaux.
En date du 24/07/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par Mme U épouse A tendant à l'annulation de la délibération approuvant le PLUi, en tant qu'il a modifié le zonage de son terrain.
En date du 24/07/26 : Affaires commune de St Victoret-CIQ Pallières et hameaux des Sybilles et des Amphoux et autres c/ commune des Pennes-Mirabeau.
En date du 27/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - réhabilitation énergétique du centre socio-culturel du repos.
En date du 14/08/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure d'expulsion à engager à l'encontre des occupants sans droit ni titre d'un terrain communal situé sur le parking du Jas de Rhôdes.
En date du 18/08/26 : Acceptation d'un don de nourriture pour chat de la part de l'Association des Ailes de la PA.

ADMINISTRATION DE LA CITE

Rapporteur : Le Maire

1 - ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DÉMISSION

2 - MODIFICATION - INDEMNITES DE FONCTION MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS MUNICIPAUX

COHESION SOCIALE

Rapporteur : Cathia MELCHIONNE

3 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2023 – 2026 ENTRE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU ET L'ASSOCIATION MICRO-BULLES ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MICRO-BULLES

ANIMATION DU TERRITOIRE

Rapporteur : Romain VESPERINI

4 - CRÉATION DU TARIF D'INSCRIPTION À LA MANIFESTATION « COLOR RUN » DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE

ADMINISTRATION DE LA CITE

Rapporteur : Jean-Charles LAMATHE

5 - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2026
RECTIFICATION DES CREDITS LIES A LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

7 - APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

8 - AVENANTS AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

9 - MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

10 - REMBOURSEMENT SUITE AU SINISTRE DU 20 mai 2026

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Le Maire

11 - CONVENTION ET CLAUSES PARTICULIÈRES POUR LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE EN FORET COMMUNALE DES PENNES-MIRABEAU

12 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

□□□□□□

COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2026

M. le Maire : Mesdames et messieurs, chers Pennois, il est 18h30, nous démarrons donc ce Conseil municipal du lundi 7 septembre. Bienvenue à toutes et tous. Vous l'avez vu, cette salle est encore une fois bien remplie, ce qui va nous permettre de pouvoir débattre sur des sujets d'ampleur. Je vous rappelle que ce Conseil municipal est public et que tout un chacun peut y assister, mais que seuls les conseillers municipaux autour de cette table peuvent prendre la parole de manière, bien entendu, totalement cordiale. Nous appelons à ce que ce Conseil municipal se passe de la meilleure des manières, puisque nous sommes toutes et tous républicains. Je vais commencer donc par procéder à la désignation du secrétaire de ce Conseil municipal. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que M. Tom LEBOEUF soit secrétaire de ce Conseil municipal ? Il n'y a pas d'opposition.

Avant de procéder à l'appel, Monsieur LEBOEUF, nous devons effectuer un procès-verbal d'installation de M. KAROUTCHI Aimé, en tant que conseiller municipal, en remplacement de M. BORONI, démissionnaire. Pour rappel, par courrier reçu le 18 août 2026, M. BORONI, qui nous fait l'honneur de sa présence ce soir et que nous remercions, élu au Conseil municipal lors des élections du 15 et 22 mars 2026, a fait connaître son intention de démissionner de son mandat de conseiller municipal, ce qui emporte également cessation de ses fonctions d'adjoint. Mme DE MORO, M. USAÏ et Mme PARPAYOUNE-GAYARD, suivants de la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau, n'ont pas souhaité assurer la fonction de conseiller municipal. En application de l'article L270 du code électoral, KAROUTCHI Aimé, candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, doit donc remplacer M. BORONI Lionel. Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence a été avisé. Le Conseil municipal procède à l'installation de M. KAROUTCHI Aimé. Le procès-verbal fera l'objet de l'affichage, selon les règles de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de procéder à l'appel, au nom de l'ensemble de ce Conseil municipal, M. BORONI, cher Lionel, puisque nous sommes avant tout amis, avant d'être élus, un grand merci pour ces années passées à nos côtés comme fervent supporter et combattant depuis 2020, et pour ces mois passés en tant qu'élu à la gestion de cette commune. Tu auras très fortement participé à cet état des lieux qui était indispensable pour tout ce qui va se passer dans les années à venir. Nous allons donc nous appuyer sur un formidable socle que tu as coconstruit avec M. VESPERINI. Nous te remercions encore une fois et nous te souhaitons de très belles années dans ta nouvelle commune d'accueil, Cabriès, puisque l'objet de ta démission reste le fait que nous souhaitions affirmer une dynamique positive concernant nos valeurs. En effet, après nous être battus pendant des années contre un maire qui n'habitait pas la commune, nous avions convenu, dans le cadre de la charte Ensemble pour les Pennes-Mirabeau que, pour un candidat qui n'habiterait plus la commune sur la durée de son mandat, nous ne reproduirions pas ce que l'ancienne majorité avait pu effectuer durant des années. Encore mille mercis à toi et bienvenue, cher Aimé, dans cette très belle équipe. Bien entendu, nous avons besoin de continuer à créer du lien avec Cabriès. Donc, la balle est dans ton camp, Lionel.

Nous allons procéder à l'appel. M. LEBOEUF.

Monsieur LEBOEUF procède à l'appel.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 29 JUIN ET DU 6 JUILLET 2026

M. le Maire : Merci M. LEBOEUF. Nous allons adopter les deux précédents procès-verbaux. Le 1er est celui du 29 juin 2026. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Mme GRAS-TRUBERT : Nous voulions revenir sur ce PV et plus précisément sur la convention de mise à disposition des locaux. L'un de nos rôles est de faire remonter les préoccupations des Pennois. Nous sommes interrogés par plusieurs associations sur l'attribution des différentes salles et des créneaux horaires associés, notamment concernant le nouveau complexe Gilbert ROCCI. Des associations ayant formulé des demandes n'ont à

ce jour obtenu aucun retour de la part de la Mairie. Notre demande est la suivante. Nous souhaitons connaître les critères d'attribution des créneaux et des salles. Pour prendre un exemple, nous constatons que la salle de danse de ce complexe est occupée, sur tous les créneaux du soir en semaine, par deux associations, l'association de Taï Chi et Family Dance, cette dernière l'occupant trois soirs sur cinq de la semaine. L'association Family Dance des Pennes-Mirabeau est très récente. Elle a été créée le 19 avril dernier et elle a été publiée au journal officiel au 5 mai 2026. Lorsqu'on lit les statuts de cette association, on y retrouve, comme présidente Marion MONINO, comme secrétaire Mme Fanny RUEDA BORONI et comme trésorière Laetitia BATTINI. Le constat est le suivant : cette association récente occupe plusieurs créneaux très sollicités. Or, on retrouve dans cette association votre compagne et celle d'un de vos adjoints lors de sa création. Notre question est la suivante : pouvez-vous nous faire connaître les critères d'attribution ainsi que les listes des différentes demandes ? Pourrait-on avoir cette liste pour vérifier que les critères soient cohérents et répondre aux associations qui nous ont sollicités ?

M. le Maire : Pour répondre très précisément à votre question, 100 % des associations ont reçu une réponse. Quelle association n'a pas eu de réponse ?

Mme GRAS-TRUBERT : Vous devez savoir lesquelles puisque vous ne leur avez pas répondu.

M. le Maire : Non, vous nous dites que des associations n'ont pas eu de réponse, mais lesquelles ? Parce que les services qui ont traité les demandes nous disent que toutes les associations ont eu une réponse.

Mme GRAS-TRUBERT : C'est ce que nous ont fait remonter les associations.

M. le Maire : Mais lesquelles ?

Mme GRAS-TRUBERT : Ce que nous allons faire, c'est que vous allez nous poser la question par écrit et nous allons répondre par écrit. Cela vous convient-il ?

M. le Maire : Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le conseil municipal

M. le Maire : Nous passons au procès-verbal suivant, celui du 6 juillet 2026. Avez-vous des questions, des remarques ?

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour la réponse à la question précédente. Sur ce PV, nous voudrions revenir sur la motion qui a été votée au sujet de Primark, lors du dernier Conseil. Nous rappelons que nous avons voté favorablement à cette motion puisque défendre l'attractivité économique de notre commune n'empêche nullement de porter, parallèlement, des exigences fortes en matière environnementale, sociale et de consommation responsable. Nous avons été saisis par une autre enseigne de Plan de Campagne. Il s'agit de la marque Lidl, qui, elle, souhaite organiser un événement au niveau national avec sa marque d'outillage Parkside, un événement sur six semaines et pour lequel, en date du 30 avril dernier, elle vous a formulé une demande d'AT-ERP, donc d'autorisation de travaux. C'est un événement qui doit occuper une partie de l'ancienne galerie commerciale dans laquelle il y avait Géant Casino. Il faut rappeler qu'en date du 27 juillet dernier, la sous-commission départementale de la sécurité a donné un avis favorable. Vous avez certes jusqu'au 20 septembre prochain pour pouvoir donner votre autorisation ou non. C'est un fait, mais pour autant, elle souhaitait organiser cette opération à la rentrée. Et quand on connaît bien le milieu de l'entreprise et les contraintes auxquelles elles sont confrontées pour organiser ce type d'opérations (programmation des travaux, logistique, personnel, approvisionnement, prestataires et communication), il est impératif qu'elle puisse disposer d'une réponse dans les meilleurs délais. Aujourd'hui, le projet est donc gelé. Il y en aurait à peu près pour un mois de travaux

et ensuite, deux semaines de préparation, ce qui porterait le tout à six semaines. Donc ma question est très simple, Monsieur le Maire : allez-vous donner ou non cette autorisation ?

M. le Maire : Oui, elle a été donnée aujourd'hui, soit dix jours avant les délais légaux.

M. MUSSO : Le hasard fait bien les choses. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci à vous. D'autres questions ?

M. BOUCHET : Comme on n'a pas eu l'occasion de pouvoir le faire lors du dernier Conseil municipal, je voudrais saluer le travail et remercier les deux agents qui ont été démis de leur fonction, de votre fait. C'est votre choix. Je tenais à remercier, devant ce public nombreux, Mme Nadia GREFFEUILLE et Mme Lara BENON pour tout le travail accompli pendant des années auprès de la municipalité et des Pennois. J'en profite aussi pour remercier tous les agents qui sont toujours là et qui ont travaillé avec nous. Merci. Et je souhaite la bienvenue, puisqu'on ne nous l'a pas présenté, à M. NICOLINI, notre nouveau Directeur Général des Services. Bienvenue, M. NICOLINI, de la part de tout le groupe.

M. le Maire : Merci, M. BOUCHET. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Alors, juste une intervention du groupe Ensemble pour les Pennes-Mirabeau sur le précédent procès-verbal concernant les fake news, les fausses informations, diffusées de manière volontaire par le candidat Maximilien FUSONE, étiqueté extrême droite au sein de ce Conseil municipal, qui s'est permis de diffuser une vidéo accusant la municipalité de ne pas agir concernant des délinquants qui amèneraient des armes à feu ou à air comprimé au sein de la Ferme pédagogique. Il a diffusé des extraits de ce Conseil municipal, en expliquant qu'une association de délinquants avait amené les armes. Nous tenions à rétablir la vérité avec l'extrait vidéo du Conseil municipal précédent afin que tout le monde puisse avoir la véritable information. Voici donc un extrait du dernier Conseil municipal du 6 juillet.

Une vidéo est passée en séance.

« M. le Maire : Vous faites un amalgame entre les deux structures, entre lesquelles il n'y a aucun lien de cause à effet. Si vous parlez de l'arme à air comprimé, elle a été déposée par un agent municipal de la Ferme pédagogique. Cela n'a strictement rien à voir avec la structure associative et c'est bien le problème : aujourd'hui nous avons une problématique autour des agents municipaux. Et, là où nous partageons votre point de vue, c'est que l'encadrement a besoin d'être restructuré, d'être accompagné, pour que la structure de la Ferme pédagogique reparte dans une dynamique positive. Vous faites un amalgame entre les deux, mais les bâtiments qui s'effondrent ne sont pas liés à la Maison de l'Apprenti, les structures insalubres ne sont pas liées à la Maison de l'Apprenti, les accès extérieurs qui sont ouverts ne sont pas liés à la Maison de l'Apprenti et tous les compteurs électriques à l'air libre ne sont pas dépendant de la Maison de l'Apprenti. Nous parlons bien, ici, de la structure Ferme pédagogique. »

M. le Maire : Voilà, nous tenions donc à rétablir la vérité. Ces méthodes dignes d'une autre planète ne sont pas les bienvenues dans notre commune puisque nous sommes en train de gérer un budget de 60 millions d'euros. Comme vous l'avez entendu, nous sommes totalement d'accord sur le fait qu'il fallait mener des actions. C'est exactement ce que nous avons fait puisque, pour rappel, ces faits avaient eu lieu plusieurs mois avant notre arrivée. Et dès qu'ils ont été portés à notre connaissance, nous avons agi. Et l'agent municipal en question fait l'objet, depuis plusieurs semaines, d'une mesure disciplinaire qui va aller jusqu'à son terme, menée par les ressources humaines. Donc M. FUSONE, tout un chacun pourra connaître la vérité concernant les fake news que vous avez l'habitude de publier. Mais n'hésitez pas à le faire à travers votre pseudonyme Vinceneil, ce sera sans doute plus adéquat que votre vrai prénom. Est-ce qu'il reste des questions ?

M. FUSONE : Ah là là, Joseph STALINE et les procès staliniens. D'habitude, au Conseil municipal des Pennes-Mirabeau, c'est le procès de Grégory BOUCHET. D'habitude, c'est

celui de Jean-Philippe MUSSO. Et ce soir, c'est le mien. Déjà, si je racontais n'importe quoi, vous déposeriez plainte et je vous attaquerais pour dénonciation calomnieuse, parce que vous êtes très procédurier. Mais au lieu de faire des petites choses comme ça, vous savez, vous devriez vous poser des questions sur les Pennes-Mirabeau. Pourquoi, depuis que vous êtes aux manettes, les cambriolages explosent ? Pourquoi, depuis que vous êtes aux manettes, les dégradations de véhicules explosent ? Et même M. ESTEVE, votre adjoint, s'en plaint sur les réseaux sociaux. Pourquoi y a-t-il autant de vols dans les véhicules, autant de vols de matériel chez les artisans ? Vous devriez aussi vous demander, pourquoi, aux Pennes-Mirabeau, depuis que vous êtes aux manettes, il y a autant d'absentéisme au niveau de la Mairie. Les Pennois en pâtissent, et on voit la commune se dégrader de jour en jour. Par ailleurs, pourquoi faites-vous désormais dans le communautarisme ? C'est une première. Vous êtes contre Primark, mais vous êtes pour les commerces communautaristes, et notamment l'ouverture d'une boucherie hallal. Vous parliez de défendre l'identité pennoise, mais...

M. le Maire : Soyez précis. Quelle boucherie ? Là, pour le coup, j'apprends quelque chose.

M. FUSONE : Écoutez, travaillez un petit peu, M. AMARO. Travaillez ! D'accord.

M. le Maire : Alors, moi, j'ai un travail depuis l'âge de 16 ans, ce qui n'est pas votre cas.

M. FUSONE : S'il vous plaît, je ne vous ai pas coupé.

M. le Maire : Où se trouve la boucherie, M. FUSONE ?

M. FUSONE : Je ne vous ai pas coupé. Et je ne suis pas l'élève, et vous n'êtes pas le professeur.

M. le Maire : Ça, c'est une réplique connue sur les réseaux sociaux depuis des années.

M. FUSONE : Vous pouvez arrêter de me couper la parole. Vous êtes mal à l'aise. Alors, au lieu de faire le petit procureur, le petit procureur stalinien, le petit procureur soviétique, travaillez vos dossiers, sortez un peu de la mairie, et vous apprendrez peut-être.

M. le Maire : Où se trouve la boucherie, M. FUSONE ?

M. FUSONE : Travaillez ! Prenez votre petit scooter rouge et faites le tour des Pennes-Mirabeau.

M. le Maire : Là, je sens une pointe de jalousie. Je vous prêterai les clés demain, ne vous inquiétez pas. Alors, où se trouve la boucherie ?

M. FUSONE : Moi, je suis éco-responsable, j'ai une voiture hybride, pas vous.

M. le Maire : J'ai une voiture électrique. C'est encore mieux que l'hybride. Vous voyez l'éco-responsabilité, M. FUSONE ? Alors, où se trouve la boucherie ?

M. FUSONE : Vous avez une voiture électrique ? Pourtant, je croyais que vous aviez besoin de frais de représentation pour payer vos pleins d'essence.

M. le Maire : Mais qui a dit ça ?

M. FUSONE : C'est vous.

M. le Maire : Où se trouve la boucherie, M. FUSONE ?

M. FUSONE : Travaillez, allez sur la commune, M. AMARO.

M. le Maire : Encore une fausse information. Bravo, M. FUSONE. De telles méthodes…

M. FUSONE : Déposez plainte contre moi si c'est une fausse information. Vous êtes procédurier. Mais dans la foulée, je vous poursuivrai pour dénonciation calomnieuse. Donc, comme je vous le disais, travaillez un petit peu, M. AMARO.

M. le Maire : Merci, M. FUSONE, pour cette formidable intervention qui mérite d'être applaudie. Le spectacle est apprécié par beaucoup de monde. Bravo. Est-ce qu'il reste des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le conseil municipal

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 3/07/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par Madame A contre la décision implicite de rejet de sa demande de protection fonctionnelle
En date du 6/07/26 : Renouvellement de l'adhésion à l'association IPA (initiative pays d'Aix).
En date du 9/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - travaux de remplacement des menuiseries extérieures du site Monaco.
En date du 17/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - Travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes et réfection du carrelage de l'office de restaurations du groupe scolaire des Bouroumettes.
En date du 17/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - Travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes et réfection du carrelage de l'office de restauration du groupe scolaire Castel Hélène.
En date du 17/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - Travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes des groupes scolaires des Amandiers, de la Renardière, de la Voilerie et des Cadeneaux.
En date du 24/07/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par Mme U épouse A tendant à l'annulation de la délibération approuvant le PLUi, en tant qu'il a modifié le zonage de son terrain.
En date du 24/07/26 : Affaires communes de Saint-Victoret-CIQ Pallières et hameaux des Sybilles et des Amphoux et autres c/ commune des Pennes-Mirabeau.
En date du 27/07/26 : Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2026 - réhabilitation énergétique du centre socio-culturel du Repos.
En date du 14/08/26 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure d'expulsion à engager à l'encontre des occupants sans droit ni titre d'un terrain communal situé sur le parking du Jas de Rhôdes.
En date du 18/08/26 : Acceptation d'un don de nourriture pour chat de la part de l'Association des Ailes de la PA.

M. le Maire : Nous démarrons l'ordre du jour avec les décisions prises par délégation. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ?

M. MUSSO : 11 décisions ont été prises depuis le dernier Conseil. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les 5 dossiers de demandes de subvention ? Il y a deux décisions de désignation d'un avocat, celle du 3 juillet sur le rejet implicite de la demande de protection fonctionnelle, et celle du 14 août suite à la procédure d'expulsion sur le parking du Jas Rod. Ensuite, il y a la décision du 24 juillet concernant les affaires communes de Saint-Victoret, le CIQ des Pallières contre la Ville des Pennes-Mirabeau. Et enfin, la décision du 18 août dernier concerne le don de nourriture pour les animaux. Est-ce qu'il va y avoir une traduction budgétaire de cela ? C'est passé en décision, donc quelle est la motivation ?

M. le Maire : Je vais répondre à toutes les questions, cela permettra d'avoir les éléments sur toutes les prises de décision. Concernant le 3 juillet, il s'agit d'une désignation d'un avocat, puisque certains prétendent que tous les agents ont une problématique depuis que nous sommes élus. En fait, il s'agit de l'ancienne Directrice des Services Techniques. Pour rappel,

les services techniques ont connu quasiment huit DST ces 12 dernières années sous l'ancienne mandature, c'est-à-dire celle de M. BOUCHET, de M. MUSSO et de M. AMIEL. Donc là, il s'agit, sous l'ancienne mandature, d'un article 40 qui a été ouvert contre l'ancienne Directrice des Services Techniques par M. AMIEL. Et il s'agissait donc d'une demande que l'ancienne DST a faite à l'ancienne majorité, le 12 février 2026, une demande de protection dans la mesure où elle s'estimait victime de diffamation et de harcèlement moral dans le cadre de ses fonctions. Comme quoi, ce n'est pas apparu avec notre arrivée. Cette protection ne lui a pas été accordée puisqu'il n'y a pas eu de réponse de la commune jusqu'au délai imparti du 18 avril.

Concernant celle du 6 juillet, il s'agit du renouvellement de l'adhésion à l'association Initiative Pays d'Aix pour un montant de 1 000 euros. Concernant les demandes de subvention, il s'agit de demandes de subvention dans le cadre de programmes d'aide aux travaux de proximité 2026. La première demande de subvention concerne le site Monaco pour un montant de travaux plafonné à 85 000 euros hors taxes, avec une demande de travaux de remplacement des menuiseries extérieures du site Monaco dans la salle de danse, la salle d'escrime et le logement de fonction. Le coût réel de l'opération – les montants sont toujours hors taxes – est de 65 000 euros, dont 70 % de subventions escomptées. La deuxième concerne des travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes et de réfection du carrelage de l'office de restauration du groupe scolaire des Bouroumettes pour un montant total de 81 200 euros, avec 70 % de subventions escomptées. La troisième concerne des travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes et de réfection du carrelage de l'office de restauration, cette fois-ci du groupe scolaire de Castel Hélène, pour un coût réel de 97 800 euros, avec 70 % de subventions escomptées. La dernière concerne des travaux de remplacement partiel des clôtures occultantes des groupes scolaires des Amandiers, de la Renardière, de la Voilerie et des Cadeneaux, pour un coût réel de 99 700 euros et une subvention escomptée de 70 % aussi. Donc, à chaque fois, bien entendu, il s'agit de l'accompagnement du Département présidé par Mme VASSAL.

En date du 24 juillet, un avocat a été désigné pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par Mme U, épouse A – vous comprendrez bien entendu que les personnes restent anonymes –, tendant à l'annulation de la délibération approuvant le PLUI en tant qu'il a été modifié pour le zonage de son terrain. Elle sollicite l'annulation du classement en zone N de ses parcelles, résultant du PLUI approuvé en décembre 2025. Pour la décision du 24 juillet concernant les affaires communes de Saint-Victoret, du CIQ Pallières, et des hameaux des Sybilles et des Amphoux, il s'agit de la requête tendant à l'annulation de l'arrêté du permis de construire du 18 février 2026 délivré par l'ancienne majorité à la société Telehouse International Corporation portant sur la construction d'un data center. Celle du 14 août concerne la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure d'expulsion à engager à l'encontre des occupants sans droit ni titre d'un terrain communal situé sur le parking du Jas de Rhodes. L'action visait à l'expulsion qui a été engagée. Bien entendu, l'action entamée a été annulée a posteriori puisque nous avons réussi à déloger les occupants qui ont quitté les lieux sous moins de 48 heures. En date du 18 août, nous avons l'acceptation d'un don de nourriture pour chats de la part de l'association des Ailes de la PA. J'ai les éléments, mais je ne sais pas, Mme JUVANTENY, si vous voulez apporter des précisions.

Mme JUVANTENY : En ce qui concerne ce don, il a été fourni par les Ailes de la PA, qui est une association d'entraide à destination de nourrisseuses et nourrisseurs. Je tiens à préciser que ce don avait déjà eu lieu sous mon prédécesseur l'année précédente.

M. MUSSO : Ma question concernait plutôt le plan budgétaire. Comme ça fait partie des décisions, est-ce qu'il va y avoir une valorisation en nature et est-ce que ça va être inscrit au budget ?

M. le Maire : Si ça doit l'être, ça le sera. D'autres questions sur les prises de décisions ?

Mme COCH : Bonsoir à tous. Je reviens sur la décision concernant les affaires communes de Saint-Victoret, Pallières et le hameau des Sybilles contre la commune des Pennes-Mirabeau concernant le data center. Lors de votre campagne électorale, vous aviez bien précisé que

vous étiez contre ce projet. Aujourd'hui, que faites-vous pour soutenir les habitants qui s'y opposent et notamment qui ont, à raison je pense, des questions sur les répercussions de cette structure sur la santé des Pennois ? Que faites-vous pour les aider ? Aujourd'hui, nous sommes quand même assez dubitatifs parce que nous ne voyons pas énormément d'efforts de la Mairie pour aller défendre les Pennois sur des problématiques de santé qui pourraient très bien se présenter.

M. le Maire : Nous sommes allés à la réunion qui avait été organisée par le CIQ des Palières au lendemain des élections, où étaient présents une quarantaine d'habitants. Nous sommes allés au contact de la population du secteur pour comprendre leurs attentes. Et la très grande majorité des habitants qui étaient sur place était pour une position ferme, qui était de retirer le recours engagé par le CIQ Pallières, pour pouvoir négocier avec Telehouse en vue de pouvoir mener des actions en parallèle avec eux. C'était exactement la position que nous avions puisque nous étions totalement contre ce projet. Et c'est exactement toutes les négociations que nous portons, et que nous avons évoquées à chaque fois, sur les quatre points que vous connaissez : le réseau de chaleur fatale, la production d'énergie solaire, la végétalisation de la commune et les aménagements urbains au sein du lotissement. Donc une fois que nous avons expliqué ça, la grande majorité des personnes présentes à l'assemblée générale a exprimé le souhait de donner la possibilité à la Mairie de pouvoir négocier en retirant le recours. Le CIQ Pallières ne s'inscrit pas du tout dans cette dynamique et souhaite plutôt continuer le recours. Nous, nous continuons la négociation avec Telehouse pour accéder à ces quatre points qui permettront à la population d'avoir des externalités positives de ce projet.

Mme COCH : Excusez-moi, mais ce n'est pas du tout le retour que j'ai de mon côté. Je suis un peu surprise. Néanmoins, puisqu'on a une association qui veut maintenir un recours, cela signifie quand même qu'une part non négligeable de la population voudrait maintenir ce recours. Pourquoi ne pas aller dans leur sens, tout en continuant les négociations, si vous voulez, de l'autre côté, mais au moins les soutenir ?

M. le Maire : C'est exactement ce que nous avons fait. À quelle date a eu lieu l'assemblée générale de Pallières 2 ?

Mme COCH : Je ne l'ai plus en mémoire, Monsieur.

M. le Maire : Vous étiez là ?

Mme COCH : Non, Monsieur.

M. le Maire : Moi, j'y étais, avec M. VESPERINI, qui est l'élu référent du secteur.

Mme COCH : Vous savez, je ne suis pas seule.

M. le Maire : Non, mais nous, nous y étions. Donc, ce que je peux vous dire, c'est qu'à cette assemblée générale du 24 avril, la très grande majorité des personnes qui étaient présentes sont allées dans ce sens. Après, peut-être que vous avez d'autres retours, mais nous, nous étions dans le cœur de ce lotissement avec la population qui était concernée. Donc, nous ne faisons que suivre la demande majoritaire qui émane de la population, surtout qu'en plus la population s'est questionnée sur place pour savoir pour quelles raisons le CIQ n'avait pas demandé aux habitants s'il pouvait mener un recours contre le data center. Donc les habitants ont même été surpris de découvrir qu'un recours avait été lancé par le CIQ. Nous avions demandé, à l'époque, l'acte mandatant le CIQ pour pouvoir faire ce recours, puisque ça doit être voté en assemblée générale. Ça n'a jamais été fait. Donc nous suivons juste la demande de la majorité de la population du quartier.

Mme COCH : Votre discours est assez étonnant. Ce n'est pas du tout ce que j'ai entendu. Encore une fois, je ne suis pas toute seule. Vous savez, il y a d'autres personnes aussi avec nous, heureusement d'ailleurs. Donc j'ai du mal à comprendre, mais, si vous avez l'exposé

de cette assemblée générale et votre retour sur le sujet, cela m'intéresse. Si vous pouviez me l'adresser par écrit.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme COCH : Merci beaucoup, Monsieur.

M. le Maire : Avec plaisir, Mme COCH.

M. MUSSO : Si j'ai bien saisi, lors de cette assemblée générale, il y a eu un vote et ce vote était pour l'annulation du recours. C'est ça ?

M. le Maire : Il y a eu une demande à main levée pour savoir ce que souhaitait, majoritairement, faire la population. Majoritairement, les gens ont dit que tout d'abord ils ne savaient pas que le recours avait été engagé et ensuite qu'ils préféraient que la municipalité puisse négocier, puisque de toute manière, on ne pourra jamais faire annuler ce permis qui avait été donné par l'ancienne majorité.

M. MUSSO : Justement, il y a eu un vote après cette assemblée générale pour mandater le CIQ...

M. le Maire : Après le recours

M. MUSSO : Non, pas du tout, avant.

M. le Maire : Nous voulons bien le document.

M. MUSSO : Vous n'avez pas toutes les informations.

M. le Maire : D'accord.

Mme GRAS-TRUBERT : J'étais à la réunion du 24 avril. C'était chez Christine MUSCAT, si je me souviens bien. J'ai assisté à d'autres réunions également. Je n'ai pas du tout entendu la même chose que vous. Alors après, chacun a ses interprétations. Mais je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point-là. Et depuis, d'autres étapes ont eu lieu. Malheureusement, on ne peut pas donner la parole à la salle et je ne connais pas tous les dossiers. Mais ce n'est pas du tout ce qui remonte et je ne suis pas d'accord avec ce que vous avancez. Vraiment, fermement. J'étais là. Et ce n'est pas du tout ce que j'ai entendu dans la salle.

M. VESPERINI : Bonjour à tous. Pour apporter quelques précisions, j'y étais aussi, j'habite aussi Pallières. Concernant la réunion qu'évoque Monsieur le Maire, il y avait effectivement une quarantaine d'habitants de Pallières, qui étaient en grande majorité contre le fait de faire ce recours. À cette réunion, le recours avait déjà été fait par le CIQ. Du coup, le CIQ a créé une assemblée générale extraordinaire pour faire voter les adhérents de l'année 2025 pour ou contre ce recours, une fois que le recours avait déjà été fait. Et lors de cette assemblée générale, en effet, 13 habitants ont voté contre ce recours. Cela ne représente peut-être pas forcément Pallières, sachant qu'on a 160 maisons. Donc 160 maisons, on a 13 votes pour ce recours. Et à la réunion précédente, qui a eu lieu après ce recours, il y avait quand même une quarantaine d'habitants dont la majorité ne souhaitait pas le recours. Autre précision aussi : lors de cette assemblée générale extraordinaire où 13 personnes ont voté pour ce recours, certains habitants se sont présentés pour assister à l'assemblée générale et pour pouvoir voter, et on leur a répondu que ce n'était pas possible parce qu'ils n'étaient pas à jour de leur cotisation de 2025. Je parle d'habitants qui sont à Pallières depuis 2005.

M. le Maire : Merci, M. VESPERINI. Est-ce qu'il y a des questions sur d'autres sujets ?

M. FUSONE : En effet, on parle de fake news. Pour revenir sur l'expulsion des gens du voyage au niveau du Jas de Rhodes, vous avez expliqué que vous aviez coupé l'eau.

M. le Maire : Non.

M. FUSONE : Si, sur les réseaux sociaux.

M. le Maire : Pas du tout.

M. FUSONE : Ah bon ?

M. le Maire : Pas du tout. Il faut travailler, M. FUSONE.

M. FUSONE : J'ai la capture, c'est vraiment dommage.

M. le Maire : Allez-y, cherchez. Pour le coup, je suis sûr de moi parce que j'étais sur place pendant deux jours avec l'adjoint à la voirie et la police municipale.

M. FUSONE : Enedis : « pour couper chaque connexion électrique illicite au réseau communal, chaque connexion aux bornes incendie, nous avons obtenu satisfaction ». Voilà. Les bornes d'incendie, c'est de l'eau ou c'est de l'électricité ? Ce sont des savoirs de base.

M. le Maire : Enedis, c'est quoi, M. FUSONE ?

M. FUSONE : Non, mais c'est ce que vous avez écrit. Si vous ne savez pas ce que vous écrivez, voilà.

M. le Maire : Enedis, c'est le distributeur de qui ?

M. FUSONE : Oui, c'est bien, c'est bien.

M. le Maire : M. FUSONE, Enedis, c'est le distributeur de qui ?

M. FUSONE : Les bornes d'incendie, c'est quoi ? C'est de l'électricité ? Je ne comprends pas. Il faut le dire aux pompiers parce que sinon, on va avoir des problèmes d'incendie aux Pennes-Mirabeau. Toujours est-il que vous expliquez que vous les avez expulsés, avec vos petits bras. Vous êtes très forts. Nous, nous sommes allés parler avec eux. Et, en fait, ils sont partis d'eux-mêmes parce qu'ils allaient aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Vous voyez, c'est une version assez différente. Et donc, vu que vous êtes très fort, cela fait trois semaines qu'il y a les gens du voyage à Plan de Campagne et là, comme par hasard, vous ne parvenez pas à les expulser. On ne comprend pas trop.

M. le Maire : Écoutez, il y a deux expulsions que nous avons réussi à faire, mais encore une fois, vous êtes en train de balayer d'un revers de main le travail qui a été fait pendant deux jours par la police municipale et par Enedis, qui est intervenue six fois sur le secteur du Jas de Rhodes, quatre fois sur le secteur de Fondouille. Vous êtes en train de balayer d'un revers de main le travail qui a été fait par tous les bénévoles de la réserve communale qui se sont mobilisés pendant 48 heures. Alors après, peu importe, c'est votre habitude. En tout cas, nous, nous nous félicitons. Nous avons fait intervenir plusieurs fois Enedis, qui est le distributeur…

M. FUSONE : Je vous posais une question : pourquoi vous n'expulsez pas les gens du voyage à Plan de Campagne ?

M. le Maire : M. FUSONE, s'il vous plaît.

M. FUSONE : Non, vous m'avez coupé tout à l'heure. Si vous ne voulez pas être coupé, il ne faut pas couper.

M. le Maire : M. FUSONE, s'il vous plaît.

M. FUSONE : Pourquoi vous n'expulsez pas les gens du voyage de Plan de Campagne ?

M. le Maire : M. FUSONE, je vous demande, s'il vous plaît…

M. FUSONE : Pourquoi vous n'expulsez pas les gens du voyage de Plan de Campagne ? Je vous pose une question, répondez à la question.

M. le Maire : M. FUSONE, respectez, s'il vous plaît, le public qui est dans la salle. Je termine mes propos.

M. FUSONE : Pourquoi vous n'expulsez pas les gens du voyage de Plan de Campagne ?

M. le Maire : M. FUSONE, je vais terminer mes propos.

M. FUSONE : Ça fait trois semaines qu'ils sont à Plan de Campagne.

M. le Maire : M. FUSONE, dernière fois.

M. FUSONE : Mais il se prend pour qui ?

M. le Maire : M. FUSONE, attention, rappel à l'ordre.

M. FUSONE : Attendez, c'est vous qui coupez.

M. le Maire : Rappel à l'ordre pour M. FUSONE, s'il vous plaît.

M. FUSONE : Je tremble.

M. le Maire : M. FUSONE, premier rappel à l'ordre. Vous savez très bien ce qui se passe au deuxième et au troisième. C'est terminé. Merci.

M. KASBARIAN : Je voudrais revenir sur le data center. Pour moi, c'est une grosse mascarade, ce data center, parce que j'ai assisté à de nombreuses réunions, sauf à Pallières, et je pense que toutes les parties étaient favorables à ce que le data center s'implante, sauf certains groupes qui voulaient le délocaliser à Plan de Campagne, mettre des écoles à Plan de Campagne, un lycée, un commissariat. M. VESPERINI était contre aussi, bien sûr, puisqu'il habite là-bas. Vous habitez là-bas, M. VESPERINI. Donc, vous êtes contre le data center, je suppose. Après, les choses s'arrangent. Et aujourd'hui, c'est intéressant pour la municipalité d'avoir un data center. Tout le monde aura des data centers. C'est un budget de 250 millions d'euros. Il ne faut pas se leurrer : il y a l'État derrière, il y a des gens qui poussent, les Japonais. Nous aurons notre mot à dire, certes, mais ce n'est pas forcément nous qui allons prendre la décision. Nous l'avons prise. Et tout le monde était intéressé, même à l'époque. Je me souviens que certains élus allaient voir le Directeur Général des Services de Telehouse, pour lui dire : « ne vous inquiétez pas, Monsieur, si demain nous sommes élus, nous serons favorables aux data centers ». Je voulais remettre des choses dans leur contexte.

M. le Maire : Merci, M. KASBARIAN. Est-ce qu'il reste des questions concernant les prises de décision ? Non.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions

ADMINISTRATION DE LA CITÉ

1- ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À DÉMISSION

M. le Maire : Nous passons donc à la première délibération, nous y revenons, avec l'élection d'un nouvel adjoint au maire à la suite de la démission de M. BORONI. Pour rappel, d'un point de vue procédurier, par courrier, en date du 18 août 2026, M. Lionel BORONI a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal et, par voie de conséquence, de ses fonctions d'adjoint au maire en raison de son changement de domicile hors du territoire de la commune. Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a pris acte de cette démission le 1er septembre 2026. Par délibération 28x26 du 28 mars 2026, le Conseil municipal a fixé à 10 le nombre des adjoints au maire. Afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services municipaux, est proposé de maintenir le nombre d'adjoints à 10 et de pourvoir le poste devenu vacant au terme de l'article L21-22-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Lorsqu'il y a lieu de désigner un adjoint en cas de vacance dans les communes de 1 000 habitants et plus, celui-ci est choisi parmi les conseillers du même sexe que celui auquel il est appelé à succéder. En outre, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste vacant, à savoir le rang de dixième adjoint.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de prendre acte de la démission de M. BORONI de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions d'adjoint au maire qui en découlent de plein droit, suite à son déménagement dans une autre commune, de prendre acte de ce que, conformément à l'article L270 du Code électoral, M. KAROUTCHI Aimé est installé dans ses nouvelles fonctions de conseiller municipal en qualité de candidat suivant sur la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau, en remplacement de M. BORONI Lionel, de décider de maintenir le nombre d'adjoints au maire à 10, et de décider que le nouvel adjoint au maire occupera le dixième rang dans l'ordre du tableau. Nous allons donc mettre au vote cette délibération.

M. PALETTI : J'aimerais dire un mot rapide sur cette démission. Je ne connaissais pas M. BORONI donc que ce que je vais dire n'est pas prémédité. Un soir où il y avait un débat un peu tendu, il s'était adressé à un administré et il avait dit « je parle avec ma bouche, je porte des paroles avec mes épaules et je ne me répands pas inutilement sur les réseaux sociaux ». Avec Mme REYNAUD-FIORILE, nous avions trouvé ça magique. Je me suis approprié cette citation. Ma question est de savoir si son successeur – mais plus globalement, dans la majorité voire même dans le Conseil municipal – pourrait se l'appliquer ?

M. le Maire : Je n'ai pas compris votre question.

M. PALETTI : « Je parle avec ma bouche, je porte des paroles avec mes épaules, je dis les choses en face et je ne me répands pas inutilement sur les réseaux sociaux ». Est-ce qu'aujourd'hui, on pourrait s'appliquer cette ligne directrice en communication ?

M. le Maire : On est d'accord.

M. PALETTI : On est bien d'accord, donc, pour dire les choses en face et ne pas aller se répandre sur les réseaux sociaux. Moi, ça me va. Merci à M. BORONI. Il a beaucoup apporté au débat, je trouve.

M. le Maire : Merci à vous, vous apportez une grande pierre au débat aussi. Je mets au vote ces éléments.

M. GIRAUD : Vous n'avez pas mis sa vidéo. Vous avez mis la vôtre, mais pas celle qu'il a publiée.

M. le Maire : Elle est sur les réseaux. Nous, on dit les choses en face, pas sur les réseaux. Nous nous appliquons ce que demande M. PALETTI. Est-ce que tout le monde est d'accord avec ces éléments ? Nous passons au vote des éléments que je viens de citer à l'instant : prendre acte de la démission, etc.

M. FUSONE : Ensuite, il y a l'élection ?

M. le Maire : Alors, je relis, M. FUSONE, parce qu'on travaille beaucoup et je peux comprendre qu'en fin de journée, ce soit un peu fatiguant. Soyons attentifs : il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la démission de M. BORONI de son mandat de conseiller municipal et de ses fonctions d'adjoint au maire qui en découlent de plein droit, de prendre acte de ce que, conformément à l'article L270 du Code électoral, M. KAROUTCHI Aimé est installé dans ses fonctions de conseiller municipal en qualité de candidat suivant de la liste Ensemble pour les Pennes-Mirabeau en remplacement de M. BORONI Lionel, de décider de maintenir le nombre d'adjoints au maire à 10 et de décider que le nouvel adjoint au maire occupera le dixième rang dans l'ordre du tableau. C'est sur ces éléments que nous vous demandons de procéder par vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 24
CONTRE : 5 - M. BOUCHET Grégory – SCOGNAMIGLIO Ambre – NOZIERES SAMPER Martine - KASBARIAN Claude - PALETTI Jean-Yves

ABSTENTION : 6 - FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali – MUSSO Jean-Philippe - GRAS-TRUBERT Sandrine

M. le Maire : Nous passons donc à l'élection du nouvel adjoint et nous allons effectuer un appel à candidatures. Qui est candidat pour remplacer M. BORONI sur les missions d'adjoint ? Nous avons un candidat, M. VESPERINI. Nous n'avons pas d'autre candidat suite à l'appel à candidatures. M. VESPERINI Romain s'est donc porté comme candidat. Je demande au Conseil municipal de désigner, pour cette élection, M. Tom LEBOEUF, en qualité de secrétaire de séance, que j'invite à venir au milieu. J'invite Mme NICOLAÏ et Mme GRAS-TRUBERT, en qualité d'assesseurs, à venir aussi au centre de cette salle du Conseil municipal. Comme à chaque vote, vous commencez à en avoir l'habitude, je vais vous appeler les uns après les autres. Vous avez devant vous une enveloppe avec le candidat unique, M. VESPERINI, et une enveloppe avec le bulletin blanc. Tout un chacun peut voter comme il le souhaite. Et celles et ceux qui ont des pouvoirs voteront par deux fois.

Les élus procèdent au vote.

M. le Maire : Merci mesdames et messieurs, nous laissons Mme NICOLAÏ, Mme GRAS-TRUBERT et M. LEBOEUF procéder au dépouillement.

Mme GRAS-TRUBERT : Nous avons donc cinq votes blancs, six votes nuls et 24 votes pour M. VESPERINI.

M. le Maire : Merci à tous les trois. Voici donc le résultat du vote. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro. Nombre de votants, c'est-à-dire, d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6. Nombre de suffrages exprimés : 24. Majorité absolue : 13. Proclamons donc M. VESPERINI Romain, en qualité de 10e adjoint au maire. Le tableau du Conseil municipal sera modifié en conséquence. Bravo.

Applaudissements.

M. le Maire : Merci encore une fois. Merci, M. BORONI, et bonne intronisation, M. VESPERINI. Et encore toute notre bienvenue à M. KAROUTCHI.

M. VESPERINI : Monsieur le Maire, mes chers élus, mesdames et messieurs, je souhaite tout d'abord remercier Monsieur le Maire pour sa confiance ainsi que l'ensemble des élus pour leur soutien. C'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que j'accepte cette délégation aux sports. Je m'engage à poursuivre le travail effectué, en restant à l'écoute de nos associations et de l'ensemble du monde sportif de notre commune. Je souhaite également remercier chaleureusement Lionel BORONI pour ces mois intenses passés à ses côtés, pour son état

des lieux, son investissement et surtout sa grande disponibilité auprès de nos associations sportives. Lionel, merci pour ton travail et pour tout ce que tu as apporté à la commune. Personnellement, et pour ceux qui le souhaitent, j'aimerais me lever et t'applaudir pour tout le travail que tu as fait. Merci.

Applaudissements.

M. le Maire : Alors là, pour le coup, pas de fake news parce qu'on ne compte pas le nombre de soirées que vous avez passées ensemble, à travailler sur l'état des lieux avec les associations sportives. Encore merci pour tout le travail mené en binôme.

2- MODIFICATION - INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE - ADJOINTS - CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Maire : Nous passons à la 2e délibération avec les indemnités de fonction de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux. Vous avez, devant vous, le nouveau tableau. Vous a été déposée sur table, la mise à jour complète puisque M. VESPERINI a dorénavant été élu. En termes de modifications, ce qui est à noter, c'est donc que M. VESPERINI devient 10e adjoint, avec la délégation aux sports, puisqu'il était conseiller municipal dédié aux événements sportifs. Il récupère donc la partie sports de manière globale. Et il reste notre élu référent de secteur sur les quartiers Repos, Pallières, Renardière et tous les environs. M. Aimé KAROUTCHI récupère la délégation « optimisation de l'achat et de la commande publique ». Et pour le coup, M. KAROUTCHI, vous le savez, il y a énormément de travail dans ce domaine-là pour rationaliser les dépenses incontrôlées de ces 20 dernières années. Et enfin, Mme MANIVET récupère la partie du « conseil des aînés ». Elle va épauler Mme GARNIER dans cette mission et dans les relations avec l'association Entraide Solidarité 13 au niveau du département. Merci, en tout cas, pour le travail mené jusque-là. Est-ce qu'il y a des questions ? Vous le voyez, c'est la partie « conseillers municipaux » qui récupère les indemnités et qui récupère 20 euros par mois supplémentaires suite à la modification des élus. Des questions, des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 31
CONTRE : 4 - FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali
ABSTENTION : 0

COHÉSION SOCIALE

3- AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2023-2026 ENTRE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU ET L'ASSOCIATION MICRO-BULLES ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MICRO-BULLES

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 3 avec Mme MELCHIONNE Cathia, en tant que rapporteur pour la partie cohésion sociale.

Mme MELCHIONNE : Cette délibération concerne un avenant à la convention de partenariat et d'objectifs entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'association Micro-Bulles. Il y avait quelques erreurs sur la convention, notamment l'adresse qui y figurait, le montant de la subvention. Nous avons donc repris la convention. Et nous avons supprimé l'article 12, car il y avait une redite. Voilà pour cette délibération.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Vous le voyez, comme vous l'a dit Mme MELCHIONNE, cette délibération aussi va jusqu'au 31 décembre 2026. Comme pour toutes les associations, pour répondre à l'une des questions de tout à l'heure, nous entamons des conventions jusqu'à la fin de l'année pour terminer notre état des lieux. Nous allons rencontrer tous les présidents d'associations dans le courant du dernier trimestre 2026, ce qui nous

permettra de pouvoir travailler avec eux sur un partenariat convenable entre la commune et les associations. Donc, bien entendu, il n'est pas question de se séparer de Micro-Bulles à partir du 1er janvier 2027. Il s'agit bien d'une étape d'état des lieux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci Mme MELCHIONNE.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

ANIMATION DU TERRITOIRE

4- CRÉATION DU TARIF D'INSCRIPTION À LA MANIFESTATION « COLOR RUN » DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE

M. le Maire : Nous passons à l'animation du territoire avec M. VESPERINI.

M. VESPERINI : Dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation et de lutte contre le cancer du sein, Octobre Rose, la commune organise une manifestation sportive, solidaire et festive intitulée « Color Run, édition Octobre Rose ». Dans le cadre de cette animation, il est proposé d'ajouter des nouveaux tarifs à la grille tarifaire communale et de fixer les tarifs d'inscription de la manifestation Color Run à 9 euros par participant de plus de 10 ans, 7 euros pour les 5-9 ans et gratuits pour les moins de 4 ans. La régie des recettes du service culture sera chargée de l'encaissement de ces recettes. Les recettes perçues seront intégralement versées au budget général de la commune. Une subvention de soutien à la lutte contre le cancer pourra faire l'objet d'une délibération ultérieure au profit d'une association partenaire.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

M. BOUCHET : J'ai deux questions. Tout d'abord, pourquoi l'association Amicale des Pennes-Mirabeau n'a pas pris en charge directement cette manifestation, que nous vous remercions d'avoir mise en place puisqu'elle était aussi dans notre programme ? Ensuite, avons-nous l'assurance aujourd'hui que la somme qui sera reversée au budget général de la commune sera bien reversée en intégralité et non diluée dans diverses dépenses que vous allez faire ? Sera-t-elle bien reversée à la cause du cancer du sein ?

M. le Maire : Alors comment peut-on s'assurer que ce soit bien redistribué, M. BOUCHET ?

M. BOUCHET : Quand vous allez faire voter le budget, on verra bien.

M. le Maire : Non.

M. BOUCHET : Dites-le-nous.

M. le Maire : Par une délibération qui passera au Conseil municipal puisqu'il s'agit...

M. BOUCHET : C'est très bien. Mais on espère juste que la somme sera identique à celle que la régie aura encaissée.

M. le Maire : Alors non, elle ne sera pas identique. Attention, vous n'avez pas écouté ce que vous a dit l'adjoint. Ce sont les bénéfices qui vont être reversés à T'Hâtez-vous.

M. BOUCHET : Pas de problème.

M. le Maire : Donc ce n'est pas la somme qui sera encaissée puisque la différence entre les recettes et les bénéfices, c'est justement les dépenses.

M. BOUCHET : C'est dommage.

M. le Maire : Il est normal que nous...

M. BOUCHET : Il n'y a pas de soucis. On verra la délibération. Et on verra aussi le budget, bien entendu, de cette manifestation.

M. VESPERINI : Concernant votre première question sur l'Amicale des Pennes-Mirabeau, ils ont été sollicités. Ils vont tenir une buvette sur place, dont les fonds iront à une association caritative qu'ils choisiront. Donc ils sont aussi partenaires de l'événement.

M. le Maire : D'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, M. VESPERINI.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

ADMINISTRATION DE LA CITÉ

5- AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

M. le Maire : Nous passons à l'administration de la cité avec la partie Finances.

M. LAMATHE : Bonsoir à tous. Suite à l'approbation du CFU, du Compte Financier Unique, on vote l'affectation définitive du résultat qui se verra principalement à la prochaine délibération modificative du budget. Avez-vous des questions ?

Mme NOZIÈRES : Pas une question, mais une remarque : nous allons bien entendu voter cette délibération d'affectation du résultat qui fait apparaître un excédent budgétaire d'un peu plus de 11 millions d'euros. Dans Le Pennois du mois de juin, Monsieur le Maire écrivait que nous allions droit dans le mur. Avec 11 millions d'euros d'excédent budgétaire au titre de l'exercice 2025, nous laissons chacun apprécier la pertinence de l'affirmation selon laquelle nous allons droit dans le mur.

M. le Maire : Il ne s'agit pas du tout des mêmes dates. Nous parlions du BP 2026 pour le déficit. Est-ce que là on est sur le BP 2026 ?

Mme NOZIÈRES : Là, on est en train de parler du résultat de 2025.

M. le Maire : Tout est dit, merci.

Mme NOZIÈRES : Vous avez dit « tout droit dans le mur ».

M. le Maire : Le déficit c'est pour le budget primitif de 2026.

Mme NOZIÈRES : Vous pouvez parler d'un déficit ou d'un déficit prévisionnel pour 2026, mais quand vous dites « droit dans le mur », les 11 millions vous allez bien les prendre dans le BP 2026. Je ne comprends pas. Je vous fais donc remarquer qu'on ne va pas droit dans le mur avec 11 millions d'excédent budgétaire.

M. le Maire : Nous n'allons pas refaire le débat, nous l'avons eu plusieurs fois. KPMG est en train de terminer son audit. Pour rappel c'est, entre guillemets, l'auditeur externe qui a été choisi pour mener l'audit financier. Ce ne sera ni vous ni nous qui le dirons, c'est un auditeur externe qui donnera son avis sur la situation financière par rapport aux éléments qui lui ont été transmis.

Mme NOZIÈRES : D'accord, mais il y a bien 11 millions d'euros d'excédent budgétaire.

M. LAMATHE : Mme NOZIÈRES, nous l'avons dit déjà plusieurs fois : ce n'est pas parce qu'il y a un excédent qui vient des années précédentes que nous sommes dans une situation

confortable. À l'heure actuelle, si nous gardions le budget prévu par la précédente majorité, nous aurions perdu plus de 4 millions d'euros dans l'année et donc cette somme de 11 millions – que vous félicitez d'avoir –, ne suffirait pas pour survivre, en termes budgétaires, pendant trois ans. C'est pour cette raison que Monsieur le Maire a dit dans la presse que la situation était difficile et dangereuse.

Mme NOZIÈRES : Je crois qu'on ne va pas refaire un cours parce que je pense qu'il n'intéresserait pas tout le monde, mais je vais conclure simplement – parce que la dernière fois je n'ai pas pu conclure – en vous disant que la critique est aisée, l'art est difficile, mais les chiffres sont têtus.

M. le Maire : Et c'est exactement ce que va vous dire KPMG, que les chiffres sont très têtus. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 31
CONTRE : 4 - M. FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc – KERBART Magali
ABSTENTION : 0

6- DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2026 - RECTIFICATION DES CRÉDITS LIES À LA REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

M. LAMATHE : La délibération numéro 6 est justement la décision modificative numéro 1 qui reprend donc cette affectation du résultat et qui rajoute 88 centimes. Il y avait une petite erreur de plume, selon l'expression consacrée, donc 88 centimes qui sont réintégrés dans le budget.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Il s'agit bien là de la décision modificative numéro 1. Et nous aurons tout le débat, suite aux éléments que nous avons eus, dans la décision modificative numéro 2 qui interviendra au mois d'octobre. Là, pour le coup, nous pourrons redébattre des chiffres puisque, pour rappel, comme nous nous y sommes engagés, nous avons demandé aux services d'organiser les choses pour résorber le déficit de 1,3 million d'euros qui émane du budget primitif de 2026 ; auquel s'ajoute, nous allons le voir juste après, un peu plus de 400 000 euros de suppression de DSC de la part de la Métropole. Une modification du budget arrivera donc en étape 2, à partir du mois d'octobre. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 - M. BOUCHET Grégory – SCOGNAMIGLIO Ambre – NOZIERES SAMPER Martine - KASBARIAN Claude - PALETTI Jean-Yves

7- APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE FONDS DE CONCOURS DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

M. LAMATHE : La délibération numéro 7, c'est l'approbation de la participation de la commune au dispositif de fonds de concours de la Métropole AMP. Comme vous le savez, la DSC, qui est une dotation qui arrive en fonctionnement, va être supprimée suite aux aléas budgétaires qui ont secoué la Métropole et la Préfecture récemment. La Métropole a donc proposé de créer ce fonds de concours. Il sera créé officiellement par la Métropole le 10 septembre selon la délibération FBPA-028. De notre côté, nous devons approuver le fait de participer à ce fonds de concours qui est un fonds de concours exceptionnel et qui va permettre de compenser à l'euro près la perte de DSC, à hauteur de 432 283 euros. Nous devons donc

approuver la participation et ensuite, une fois que la Métropole aura validé sa délibération, nous redélibérerons pour confirmer que l'on participe à la hauteur escomptée par la Métropole.
M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. BOUCHET : M. AMARO, M. LAMATHE, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver la participation de la commune à un dispositif exceptionnel de la Métropole pour une recette exceptionnelle escomptée de 432 283 euros en investissement. Sur le principe, bien entendu, nous ne sommes pas opposés à un mécanisme qui permet de préserver les finances de la commune, mais encore faut-il savoir ce que nous allons voter réellement. Aujourd'hui, nous avons davantage de questions que de réponses, d'où mon intervention. Tout d'abord, votre délibération parle d'une compensation de la DSC. Or, le préfet et la Métropole se sont toujours engagés à sanctuariser la DSC, la dotation de solidarité communautaire, et à faire porter l'effort sur les seules attributions de compensation. Que compensent exactement ces fonds ? Mais peut-être que ça a changé, peut-être que le préfet et le président de la Métropole ont changé d'avis et utilisent la DSC. Nous souhaitons avoir une réponse précise tant sur le plan financier que juridique.

Deuxième question : quand cette compensation sera-t-elle réellement versée ? Le budget rectificatif de la Métropole, vous l'avez dit, est soumis au vote le 10 septembre. Il n'est donc toujours pas encore adopté. Le financement de ce dispositif repose en outre sur un emprunt qui doit encore être acté. Or, on le sait, tout emprunt doit être remboursé. Donc, autre question : qui va payer cet emprunt ? Si ce n'est nous tous, Pennois et population de la Métropole. À quoi donc devons-nous nous attendre ? Sûrement à une augmentation des impôts. Peut-être de la Métropole, peut-être de la municipalité, on verra bien. Nous sommes donc invités à voter le principe d'une recette dont le financement et le calendrier de versement ne sont pas totalement sécurisés. Aujourd'hui, qui nous dit que ça va être compensé à l'euro près ? Et d'ailleurs, juste une anecdote : samedi en allant à Martigues, il y avait une belle banderole de la part de la municipalité qui appelait à mobiliser tous les Martégaux contre la baisse de 6 millions d'euros prévus pour Martigues. En revanche, la diminution des attributions de compensation, elle, est bien réelle. Alors, je pose une question très simple : si les 432 283 euros ne sont pas versés sur cet exercice, qui compensera la perte pour le budget communal ?

Par ailleurs, les opérations présentées dans le cadre de ce dispositif semblent, pour certaines, déjà réalisées ou déjà financées. Nous demandons donc la liste précise des opérations concernées, les financements déjà obtenus et les montants déjà versés. Car nous ne voulons pas d'un système qui consisterait à prendre les 432 283 euros de fonctionnement à la commune pour les lui restituer sous forme d'investissement. Surtout si cet investissement est déjà réalisé ou financé. Dans ce cas, ce ne serait pas une véritable compensation. Ce serait simplement un jeu d'écritures comptables et un jeu de dupes, car il manquerait en fonctionnement quoi qu'il arrive.

Et derrière ces questions techniques se trouve la question politique. Là, je m'adresse à nos deux élus métropolitains, Mme REYNAUD-FIORILE, M. AMARO. Quelle est la stratégie de la Métropole pour sortir durablement de cette situation ? Un fonds exceptionnel ne peut pas devenir le moyen de repousser indéfiniment le problème. Ce qui engendre ma quatrième question : où en sont les négociations menées cet été par la Métropole ? Quelles économies ont été identifiées ? Quelles dépenses vont être réduites et quelle trajectoire a été définie pour résorber ce déficit structurel ? Nous voulons également connaître la position de la commune des Pennes-Mirabeau dans ces discussions, car nous refusons que la solution passe, demain, par une augmentation de la pression fiscale sur les ménages ou que les entreprises de notre territoire deviennent une variable d'ajustement. Nous ne demandons pas à la commune de refuser toute solidarité métropolitaine, mais un véritable travail sur les garanties et une trajectoire ou une vision, comme vous dites souvent, de retour à l'équilibre. Aujourd'hui, tout est flou. Nous avons un budget rectificatif qui n'est pas encore voté, un emprunt qui doit encore être confirmé, un calendrier de versement incertain, une baisse des AC certaine et des interrogations sur les opérations réellement financées. Dans ces conditions, nous ne donnerons pas un blanc-seing à la Métropole ni à la municipalité. Notre responsabilité est de savoir si cette recette sera réelle et, si elle est réelle, quand elle sera versée et surtout si elle règle le problème ou si elle ne fait que le repousser. Par conséquent, nous nous abstiendrons

dans l'attente d'éléments plus précis et surtout de garanties sur le court et moyen terme. Je vous remercie.

M. LAMATHE : Je vais commencer pour la partie municipale. Nous avons été informés par la Métropole – et c'est ce qui est prévu d'être voté le 10 septembre – d'une baisse de la DSC de 432 283 euros, ce qui est à l'euro près ce que nous allons voter pour le fonds de concours. Concernant les AC, il n'est pas prévu qu'elles baissent cette année au budget de la Métropole. L'AC reste telle quelle d'après les dernières informations et d'après ce qui va être voté le 10 septembre. Concernant les opérations, en effet, parmi ces opérations, certaines ont déjà été quasiment finalisées, voire finalisées. D'autres sont en cours. Le principe même de la plupart des projets en investissement est le suivant : on reçoit des subventions, on reçoit des fonds de concours, une fois que le projet est fait, pas avant. Il n'y a pas d'intérêt à subventionner un projet ou à faire un fonds de concours pour un projet si le projet ne se fait pas. C'est la différence entre un fonds de concours et une dotation qui se fait tous les ans, peu importe ce qui se passe. La liste des projets pris en compte dans ce fonds de concours, c'est le fichier que vous avez, accolé à la délibération. Il me semble, de mémoire, qu'il doit y avoir 11 projets, pour un total de 432 283 euros. Pour la partie métropolitaine, Monsieur le Maire va peut-être prendre le relais.

M. BOUCHET : Je peux vous répondre rapidement ?

M. le Maire : Oui, allez-y, M. BOUCHET.

M. BOUCHET : Vous savez bien qu'on a un plafond de subventions. Pour l'instant, on ne l'atteint pas, mais toutes les demandes de subventions qui avaient été déposées atteignaient ce plafond. Aujourd'hui, nous n'avons aucun retour sur les subventions déposées. Donc, ça risque aussi peut-être, si jamais on a le maximum des subventions – puisqu'il faut quand même défendre nos projets au Département, à la Région, etc. – de diminuer la participation de ce fonds exceptionnel. J'espère que nous allons avoir les 432 283 euros parce qu'à un moment donné il va falloir que vous cherchiez de l'argent partout. Mais nous vous avions prévenu pendant la campagne que ça allait être compliqué. Bon courage. Après, vous financez des opérations qui sont déjà finies, c'est dommage, vous auriez pu utiliser l'argent pour faire d'autres financements. C'est votre choix.

M. LAMATHE : Déjà, il ne s'agit pas de subventions, mais de fonds de concours. Juridiquement, ce sont des choses différentes. Ensuite, dans le doute, nous avons quand même vérifié que les projets que nous faisions rentrer dans ce fonds de concours n'étaient pas en plafond de subvention, quoi qu'il arrive, même si le fonds de concours devait être requalifié juridiquement. Enfin, pourquoi avons-nous pris des projets que nous sommes sûrs de réaliser ? C'est pour être sûrs, justement, de récupérer ce fonds de concours, et ne pas hypothéquer nos chances.

M. BOUCHET : Donc merci à l'ancienne majorité. Quand même, M. LAMATHE, dites-le !

M. le Maire : Vous avez demandé la liste. Vous l'avez dans la délibération. Pour être précis, pour celles et ceux qui verront le Conseil municipal, typiquement on parle de mise en place de vidéo protection à hauteur de 50 000 euros, on parle de l'achat d'un véhicule pour la police municipale, on parle de la mise en accessibilité de 22 sites communaux à hauteur de 49 000 euros, on parle de la mise en conformité du groupe scolaire des Cadeneaux pour un montant de 4000 euros, on parle de l'installation de centrales de production photovoltaïque sur l'hôtel de ville pour un montant de 88 000 euros. D'ailleurs, merci beaucoup parce qu'ils ne sont toujours pas branchés, nous sommes en train de nous en occuper. Pour l'instant, ça ne nous a rien rapporté. On parle de mise en conformité fédérale du terrain et de construction de tribune pour Emmanuel VITRIA à hauteur de 48 000 euros. Donc, de manière très précise, aujourd'hui, la Métropole nous propose plusieurs possibilités. Quoi qu'il arrive, là où vous avez raison M. BOUCHET, sur la partie fonctionnement, nous perdons 432 000 euros. Est-ce que quelqu'un y peut quelque chose ? La réponse est oui. Il a été proposé par le président de la Métropole, quelque temps après son élection, trois scénarios possibles et les maires (nous

étions 92 autour de la table) ont voté à main levée. Première proposition : 100 % de la perte de la Métropole absorbée par la hausse des impôts des habitants. Nous avons voté majoritairement contre et je fais partie de ces maires qui se sont opposés à ce que le déficit de la Métropole soit, encore une fois, absorbé par nos impôts, parce qu'il va falloir que les politiques, dont nous faisons partie autour de cette table, prennent leurs responsabilités. Deuxième possibilité : 50 % absorbés par les impôts, 50% par la réduction des dépenses de la Métropole qui, aujourd'hui, sur certains points peuvent être très largement absorbées. Dernière proposition : pas de vote du budget et on remettait le budget dans les mains de la Cour régionale des comptes. À la très grande majorité des maires, c'est la solution qui a été choisie. Vous voyez donc que la plupart des maires ont refusé que les impôts viennent absorber, en 2026, le déficit. Et encore une fois je fais partie de ceux-là, au nom de l'équipe Ensemble pour les Pennes-Mirabeau. Que dit la Cour régionale des comptes ? Les communes vont perdre leur DSC. Nous perdons 432 000 euros.

Nous avons deux possibilités. Soit, nous faisons ce fonds de concours qui nous permet de pouvoir dépenser ce que nous avons évoqué tout à l'heure. Soit, nous ne le faisons pas. Il est hors de question que les travaux qui avaient été prévus ne soient pas faits. Il est hors de question que les investissements qui avaient été prévus ne soient pas faits. Nous n'allons pas annuler l'achat du véhicule pour la brigade de nuit. Nous n'allons pas annuler le renforcement de nos équipements publics. Cela est hors de question. Mais ça veut dire que, quoi qu'il arrive, M. BOUCHET, si le 10 septembre la Métropole vote cette mécanique de fonds de concours, notre commune sera dans l'obligation de faire, a minima, une économie de 1,3 million euros du déficit sur le budget primitif 2026, plus les 432 000 euros que nous perdons de la Métropole, même si nous les récupérons en investissement. Donc peu importe le choix que nous faisons, nous allons devoir faire 432 000 euros plus 1,3 million d'euros d'économies. Cela fera l'objet de la décision modificative qui va être abordée en Conseil municipal le 3 octobre. Concernant notre stratégie, puisque cela faisait partie des questions que vous avez posées. La stratégie est simple : nous allons pousser au maximum le scénario qui bénéficie le plus à la population et, à ce jour, le scénario proposé par la Métropole est le meilleur. Vous parliez de l'augmentation des impôts. Ce qui est certain c'est que, sur le mandat, la part communale des impôts locaux n'augmentera pas de 1 %. Elle n'augmentera pas sur l'intégralité du mandat. Donc ce n'est pas le scénario que nous choisissons et c'est la raison pour laquelle nous engageons ce plan d'économies.

Et enfin, concernant la stratégie de la Métropole, à l'heure actuelle, la Métropole est incapable de dire quel est le vote qui sera effectué le 10 septembre. La position de Marseille, de M. PAYAN, ne permet pas de savoir ce qui va se passer. Dans le meilleur des cas, nous avons ce fonds de concours. Dans le pire des cas, c'est reparti pour un tour.

M. BOUCHET : C'est bien pour ça que je vous dis que nous allons nous abstenir, parce que la mise en place de ce dispositif est très floue. J'espère qu'il va se mettre en place et que nous aurons les 432 000 euros, mais vous n'êtes sûr de rien. Je peux comprendre cette position, mais il faut avoir un peu de courage et peut-être dire :« nous ne votons pas cette délibération et nous allons un peu au clash avec le président de la Métropole ». C'est un choix. Ensuite, par rapport aux économies que vous avez faites, vous avez oublié de rajouter les 500 000 euros de fonctionnement de la police municipale de nuit que vous avez rajoutés. C'est un choix aussi.

M. le Maire : Mais, M. BOUCHET, ce que je ne comprends pas, c'est comment vous voulez que des maires qui ont voté majoritairement pour le scénario poussé par la Cour régionale des comptes puissent, maintenant, revenir sur ce scénario. C'est le scénario idéal. Il n'y a rien de flou. Vous avez la liste.

M. BOUCHET : L'idéal, c'est qu'il n'y ait aucune baisse.

M. le Maire : Dans l'intégralité des projets qui vont être engagés sur la commune, les impôts des Pennois vont être utilisés soit pour des réparations de bâtiments soit pouvoir investir sur… Là, pour le coup, on ne comprend pas votre position.

M. BOUCHET : Ce n'est pas grave. Nous verrons bien quelle sera la décision et les reversions que nous aurons au niveau de la DSC. En tout cas, merci de souligner tous les investissements que nous avions prévus et que vous avez maintenus, pas tous malheureusement.

M. le Maire : Mais oui, quand ils allaient dans le bon sens, nous les avons maintenus. Est-ce qu'il reste des questions ?

M. MUSSO : De notre côté, nous sommes plutôt favorables à cela puisque c'est la Métropole qui va emprunter pour que nous puissions continuer à investir, ce qui préserve d'autant plus, pour le futur, nos capacités d'investissement. S'il y a 430 000 euros à prendre, prenons-les. Je souhaiterais quelques compléments d'information. Est-ce que nous pourrions avoir un état des lieux des différentes demandes de subvention qui ont été effectuées et de ce que nous avons reçu ou non pour ces différentes demandes ?

M. le Maire : Nous vous ferons l'état des lieux complet, mais, comme vous l'a dit M. LAMATHE, ça n'a aucun impact sur ce fonds de concours puisqu'on est sur deux lignes différentes. Mais nous vous donnerons bien sûr ces informations.

M. MUSSO : C'est simplement pour savoir ce que nous avons reçu, par rapport à ce que nous avons demandé.

M. le Maire : Bien sûr. Pour tout vous dire, c'est la demande que nous avons adressée à Madame la Directrice Générale des Services, juste avant qu'elle se mette en arrêt maladie pour burn-out. C'est tout le travail mené par M. NICOLINI depuis qu'il est arrivé.

M. LAMATHE : Et concernant le fonds de concours, tout est dans la délibération. Et nous pourrons vous dire quand nous les recevrons, si jamais nous les recevons, si c'était bien votre question.

M. MUSSO : Juste avoir un état récapitulatif de toutes les demandes formulées, si elles ont été reçues ou non, ou si les demandes sont en cours, pour avoir une cartographie à l'instant T.

M. le Maire : Bien sûr. Nous vous transmettrons le PPI également. Nous sommes en train de finaliser le fait qu'il soit compréhensible par tout un chacun. Vous allez voir, c'est un outil formidable. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interrogations ?

Mme COCH : Je reviens sur ce que vous venez de dire. Ce serait bien de respecter le secret médical des agents parce que, là, vous venez de dire pourquoi la DGS s'est mise en arrêt maladie, devant tout le monde, lors d'un Conseil municipal.

M. le Maire : C'est un agent public payé par nos impôts.

Mme COCH : Non, un secret médical c'est un secret médical, M. AMARO. Vous n'êtes pas au-dessus des lois et le Conseil municipal non plus.

M. le Maire : C'est certain, Mme COCH. Merci pour votre convenable appréhension, mais en tout cas c'est un agent municipal payé par nos impôts. Est-ce qu'il reste des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 - M. BOUCHET Grégory – SCOGNAMIGLIO Ambre – NOZIERE SAMPER Martine - KASBARIAN Claude - PALETTI Jean-Yves

8 - AVENANTS AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

M. LAMATHE : La délibération numéro 8 concerne un avenant au contrat d'assurance « dommages aux biens » que nous avons avec la société SMACL. Il s'agit de prendre en compte les toitures photovoltaïques qui ont été installées sur l'hôtel de ville, au service technique et au gymnase Jean ROURE. Il faut donc faire un avenant. Cela coûtera à peu près 3000 euros de plus, par an, pour assurer ces trois toitures. À l'heure actuelle, ces toitures ne sont pas encore activées, en raison d'un petit souci avec le marché qui avait été conclu précédemment ; la société étant en redressement judiciaire, il me semble.

M. le Maire : C'est bien ça. Et nous perdons 250 000 euros de recettes prévues au budget en raison du fait que ce sujet n'ait pas été suivi de bout en bout. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interrogations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 - FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali

9 - MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

M. LAMATHE : La délibération 9 concerne les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres à la Commission chargée de l'examen des délégations de service public. Cette commission est obligatoire au CGCT donc, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il faut réélire des membres. L'article D1411-5 fixe le fait que c'est le Conseil municipal qui doit délibérer sur comment doivent être créées ces listes. Cette délibération très simple propose donc la façon de faire les listes. Cela avait été dit en commission et je vous le propose à nouveau, ici, en Conseil municipal : si nous pouvions nous mettre d'accord sur une liste commune, cela éviterait beaucoup de perte de temps administrative. Au besoin, n'hésitez pas à rentrer en contact avec les services généraux pour essayer de négocier une liste commune. Ce sera plus simple pour tout le monde.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. MUSSO : Lorsqu'il y a cinq élus dans une commission – du fait du vote et de ce qui a été évoqué – le groupe qui a deux élus est systématiquement éliminé. Représentation au CCAS. Représentation à la Commission d'Appel d'Offres. En ayant sollicité l'ensemble des membres de l'opposition, nous sommes tous d'accord pour une liste unique. Il suffit donc que, vous aussi, vous soyez d'accord, avec bien entendu un membre de chaque groupe pour la composer, ce qui permettrait de ne pas nous exclure de cette représentation. Je vous remercie.

M. le Maire : Parfait. Tant que ça va dans le bon sens, nous sommes totalement ouverts. C'est donc une réponse positive.

M. BOUCHET : Finalement, nous avons changé d'avis. Nous ne sommes plus favorables à la liste commune, excusez-nous M. MUSSO. Je vous expliquer pourquoi. La première raison c'est qu'à un moment donné il faut assumer ses actes et la deuxième – et je le dis pour vous M. AMARO – c'est qu'il faut également assumer les promesses. Dans deux ans, normalement, cette commission n'existera plus puisque je me souviens que le candidat M. AMARO avait promis que cette Délégation de Service Public n'existerait plus, qu'il reviendrait dessus. Donc, M. MUSSO, si vous manquez un an ou deux, je vous donnerai les comptes rendus sans problème. Mais aujourd'hui nous refusons la liste commune.

M. MUSSO : Désolé, du coup, pour cette fausse information. Les choses ont changé. Je le découvre ce soir, tant mieux, ou tant pis.

M. BOUCHET : Désolé, je ne vous avais pas prévenu.

M. le Maire : Est-ce que vous voulez qu'on vous laisse un petit moment d'échange tous les deux ?

M. MUSSO : Pas du tout. Simplement, pour quelqu'un qui s'inscrit dans la continuité de Michel AMIEL, lui, avait fait la liste commune quelle que soit l'opposition.

M. LAMATHE : Je veux juste revenir sur un point. Cette commission est obligatoire, quel que soit le nombre de DSP sur la commune. À l'heure actuelle, il n'y a qu'une seule DSP. Mais c'est quelque chose qui peut très rapidement changer parce que, juridiquement, il y a eu des égarements dans les années passées. Il se peut donc que d'autres DSP soient créées dans les années à venir.

M. BOUCHET : Des égarements ?

M. le Maire : Oui, c'est le mot utilisé par Impact Public concernant le dossier sur les associations. Nous trouverons, avec les services, une solution qui permettra de faire en sorte de pouvoir vous réunir et qu'une fumée blanche puisse sortir à un moment donné. Mais, en tout cas, sachez qu'à partir du moment où il y a une mécanique qui permet d'avancer sereinement – comme dans le jury citoyen que nous avons évoqué ce mois-ci, où il y aura un représentant des groupes d'opposition –, tant que ça avance dans le bon sens pour la commune, nous sommes bien sûr favorables à cette mécanique. Mais, sauf si vous trouvez un terrain d'entente d'ici là, nous partirons donc sur une élection. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - MUSSO Jean-Philippe - GRAS-TRUBERT Sandrine

10- REMBOURSEMENT SUITE AU SINISTRE DU 20 mai 2026

M. LAMATHE : La délibération 10 concerne un remboursement à la suite d'un sinistre. Il s'agit d'une dame qui a crevé sur un nid-de-poule, dans la commune. Comme le montant du règlement est de 45, 49 euros, nous préférons le régler directement plutôt que de passer par l'assurance. Cela reviendra moins cher à la commune.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimié par le Conseil Municipal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

11 - CONVENTION ET CLAUSES PARTICULIÈRES POUR LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE EN FORÊT COMMUNALE DES PENNES-MIRABEAU

M. le Maire : Merci, M. LAMATHE, pour la partie financière. Nous passons à la délibération 11 : convention et clauses particulières pour la location du droit de chasse en forêt communale des Pennes-Mirabeau. Je vais juste faire un petit récapitulatif de là où nous en sommes et de ce qui nous amène à voter, ce soir, cette mise à disposition des droits de chasse. Dans le cadre du dossier de demande de subvention qui a été déposé au sein de la commune pour l'attribution d'une subvention, peu de temps après notre arrivée, dans le courant du mois d'avril 2026, nous avons découvert plusieurs événements concernant le président actuel de la chasse. Le 9 février 2021, nous avons découvert, dans des rapports de police, l'intervention

de la police municipale concernant des insultes, des menaces et des violences verbales concernant ce président. Le 18 juin 2024, un rapport de police fait état d'une conduite sans permis de conduire. Le 16 juillet 2024, un rapport de police fait état d'une altercation entre un élu et la police municipale. Le 12 août 2024, un rapport de police municipale fait état de propos inappropriés envers deux policiers municipaux, avec un courrier du maire transmis à l'époque.

De ce fait, nous avons décidé de temporiser la demande de subvention. C'est la raison pour laquelle, le 26 mai 2026, nous avons dénoncé la convention de mise à disposition du pavillon cynégétique en RAR. Le seul objectif étant de faire en sorte que la chasse puisse continuer sur notre commune des Pennes-Mirabeau dans de bonnes conditions. Le 12 juin 2026, un nouveau rapport fait état de propos injurieux et grossiers visant directement le maire, en présence d'agents municipaux. Un dépôt de plainte a été effectué en ce sens pour outrage. Le 15 juin 2026, un courrier du maire adressé aux chasseurs indique que la Ville souhaite encore une fois rappeler que la chasse n'est pas menacée, bien au contraire, mais que la structure qui la gère doit être assainie. Ce courrier évoque les rapports de police reçus et l'incident du rendez-vous du 12 juin dernier. Le 2 juillet 2026, la commune demande officiellement les statuts de l'association, dans le cadre de la réunion qui a eu lieu avec l'ensemble des chasseurs. Pour rappel, nous nous sommes rendus, avec de nombreux conseillers municipaux et adjoints, directement au pavillon cynégétique pour échanger avec les chasseurs. Les conditions étaient très houleuses, mais vous savez que nous sommes résistants et persévérants. La commune a demandé, le 2 juillet, les statuts de l'association ainsi que le compte rendu de l'assemblée générale élisant le nouveau conseil d'administration et le nouveau bureau ; ceci permettant de pouvoir régulariser la situation de l'association comme tout un chacun s'y était engagé. Le 22 juillet 2026, nous avons réuni en mairie le nouveau bureau déclaré, avec les documents, afin de convenir d'une régularité possible d'une gouvernance ; ce qui n'a pas été possible dans le cadre de ce rendez-vous.

Le 2 septembre 2026, la Ville a réaffirmé que la chasse n'était pas supprimée et a exposé les manquements qu'elle estime constater dans la gouvernance. Et pour rappel, c'est dans le courant du mois d'août que nous avons convoqué, dans l'urgence, le Conseil municipal de ce soir, qui ne devait pas avoir lieu, afin que la très grande majorité des chasseurs qui souhaitent que tout se passe bien à l'ouverture de la chasse puissent chasser à partir du 13 septembre. Le 4 septembre 2026, nous avons notifié la résiliation de la convention de location du droit de chasse en forêt communale conclue le 3 juillet 2023. Il est à noter que ce document n'était ni au nom de l'association actuelle ni au nom de son président actuel, mais au nom d'une association inconnue et au nom d'un précédent président. La commune invoque l'article 18 partie 1 de la convention : l'insuffisance des éléments relatifs à la gouvernance, et plusieurs faits considérés comme des troubles à l'ordre public. Nous avons sollicité le président de la Fédération Nationale des Chasseurs, M. SCHRAEN, que j'ai eu vendredi au téléphone et qui nous apporte tout son soutien concernant le fait de remettre la chasse sur les rails, dans notre commune des Pennes-Mirabeau. Je le cite : « vous pouvez faire ce que vous souhaitez sur votre commune et nous vous invitons à transmettre tous les documents au préfet pour que le droit de chasse de l'incriminé soit retiré au nom du préfet ». Et sous couvert de la proposition du président de la Fédération Nationale des Chasseurs, ce courrier va être fait dès demain matin.

Le 5 septembre 2026, intervention au pavillon cynégétique puisque la police municipale constate que le dispositif de fermeture du portail a été modifié. L'ancien président reconnaît avoir pénétré dans l'enceinte et indique notamment vouloir récupérer un véhicule appartenant, selon lui, à l'ancienne association. Tout cela monte crescendo jusqu'à, vous le voyez sans doute derrière moi, ce que ma famille soit dorénavant menacée par des tags. Nous montons crescendo dans la mécanique et la façon de faire. Et je trouve que ces méthodes, pratiquées par une toute petite minorité de chasseurs, sont ignobles et inacceptables. Je répète que toute l'énergie sera mise, au sein de cette commune, pour faire en sorte que la très grande majorité, voire la quasi-totalité des chasseurs qui souhaitent pouvoir exercer leur passion convenablement dans notre commune puissent le faire sans que ce genre de choses continue à se dérouler. Sachez qu'à partir de demain, la protection fonctionnelle qui me concerne sera activée et que toute personne qui, ce soir, abondera dans le sens de celles et ceux qui ont mené ces actions sera co-auteur et complice des actions inacceptables de cette petite minorité de chasseurs. Je termine par un mot positif pour toutes celles et ceux qui souhaitent chasser avec passion sur notre commune. Vous êtes les

bienvenus. À celles et ceux qui souhaitent semer le désordre, vous le ferez ailleurs que dans nos collines parce qu'ici, aux Pennes-Mirabeau, on respecte l'ordre. Merci. Avez-vous des questions ?

M. KASBARIAN : Merci, Monsieur le Maire, de me laisser la parole. Ce dossier est particulièrement épineux. Aujourd'hui, la façon dont vous vous comportez en tant que premier magistrat de la commune est à nos yeux inacceptable, parce vous émettez votre rituel. Ce qui est arrivé à votre belle-mère est inacceptable, je le déplore complètement. Mais savoir qui a fait ça va être très difficile.

M. le Maire : Ils se sont déjà dénoncés.

M. KASBARIAN : C'est très bien. J'en suis content. À la fin du mois de juin, vous êtes venu au pavillon cynégétique en exprimant clairement votre volonté de laisser la chasse à une seule société, celle que vous considérez comme légitime et soutenue par la fédération, alors même que la société actuellement en place a payé les baux, le loyer du pavillon, ainsi que les assurances jusqu'au 7 janvier inclus. Lors de cette rencontre, vous vous en êtes également pris à M. TALENT, comme ce soir, en public, allant jusqu'à exposer des éléments relevant de sa vie privée. En public, c'est très grave pour moi. Il a finalement quitté son poste de président pour permettre au collectif de continuer à fonctionner, pour tenter d'apaiser la situation. Et pour ça, je le remercie. Il a su se mettre de côté pour faire en sorte que les choses s'apaisent. J'étais présent, donc personne ne pourra me dire le contraire. Nous avons le sentiment que, depuis le début de cette affaire, les chasseurs ont été considérés avec mépris, qu'ils n'ont pas été traités avec le respect qu'ils sont en droit d'attendre. Aujourd'hui, le président et les membres du bureau que vous souhaitez mettre en place sont, pour certains, les mêmes personnes qui ont tendu un véritable piège à l'équipe actuellement en place et qui souhaitent désormais chasser le sanglier. Il faut faire la distinction. Par ailleurs, vous avez fait changer les serrures du pavillon cynégétique sans en informer la société de chasse. Vous avez également fait placer des enrochements devant le portail, empêchant ainsi les membres de la société de récupérer le véhicule qui leur appartient. Aujourd'hui, à notre connaissance, une seule société est légitime jusqu'au 7 janvier : celle en place actuellement.

Monsieur le Maire, par les décisions que vous prenez dans ce dossier, vous prenez des responsabilités importantes. Et ces responsabilités vous sont propres. Mais je m'adresse également à vous, mesdames et messieurs les élus. Pour beaucoup d'entre vous, vous êtes vous-mêmes des présidents d'associations ou responsables d'associations. Si une situation similaire se produisait dans votre association, est-ce que vous trouveriez ces méthodes normales et acceptables ? Personnellement, je ne le pense pas. Nous vous demandons donc de prendre vos responsabilités, d'examiner les faits avec impartialité et de respecter les droits de chacun. Le groupe Engagés pour vous et avec vous prendra lui aussi ses responsabilités et les décisions qui s'imposent afin que ce dossier soit traité dans le respect des règles et de toutes les personnes concernées. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, M. KASBARIAN. Quand vous dites « prendre mes responsabilités », vous avez raison. Par conséquent, ce que nous vous invitons à faire, c'est de prendre l'intégralité des documents déposés par l'association de chasse, puisque vous pourrez les récupérer. Transmettez-les en Préfecture et vous nous direz si les services qui ont instruit ces documents se trompent. Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas de choisir, l'enjeu est d'instruire. Vous me dites « prenez vos responsabilités ». Vous prenez à partie tous les présidents d'associations qui sont là, et l'un de vos collègues a été président d'une association pendant des années. M. BOUCHET, quand vous transmettiez un dossier, qui instruisait ce dossier-là ? Les services. Dans le cadre d'une association, quand vous faites bien les choses, vous respectez vos propres statuts. Les statuts de la chasse précisent que le conseil d'administration doit être élu au travers d'une assemblée générale qui a été invitée à venir. En tant qu'ancien président de la JSPM, si M. BOUCHET avait des statuts identiques et que son bureau avait nommé M. BOUCHET, ces documents-là ne pourraient jamais être instruits par n'importe quelle structure administrative, qu'elle soit municipale ou de la Préfecture.

Aujourd'hui, vous me demandez de prendre mes responsabilités. Je les prends. Moi, aujourd'hui, j'ai des parents ici qui me disent qu'il est hors de question qu'un président qui a

conduit sans permis puisse continuer à œuvrer sur la commune. J'ai des parents qui me disent que quelqu'un qui a agressé des policiers municipaux… Quelle différence faites-vous entre ça et des gens qui, dans la rue, agressent des policiers municipaux ? Sauf si vous nous dites que tous les policiers ont le droit d'être agressés par des présidents d'association. Si vous me dites que tous les présidents d'association, parce qu'ils sont présidents, ont le droit d'agresser des élus et la police municipale, c'est votre point de vue. Nous avons un avis totalement différent. Si vous me dites qu'un président, parce qu'il est président d'association, a le droit d'agresser des Pennois devant des policiers municipaux, comme ça s'est passé il y a quatre ans, c'est votre point de vue. Moi, aujourd'hui, je prends ma responsabilité en tant que maire d'assurer le fait que la chasse se déroule bien aux Pennes-Mirabeau.

Concernant le 7 janvier, ça, c'est vous qui le dites. Moi, ce que j'affirme ce soir, c'est qu'aujourd'hui, dès que nous aurons voté cette délibération, sauf si la majorité de ce Conseil municipal vote contre, une seule association aura le droit de chasse sur les terrains communaux de notre commune. C'est l'association de chasse que vous allez avoir ce soir. Toute autre association sera dans l'illégalité. Mais je pousse le bouchon un peu plus loin, M. KASBARIAN. Admettons que l'on vous donne raison…

M. KASBARIAN : Je suis un ancien joueur de boules, donc poussons le bouchon loin.

M. le Maire : C'est là où vous êtes le meilleur. Je vous ai vu jouer aux boules et, à la longue, vous êtes bon. Bravo.

M. KASBARIAN : Vous avez dû confondre. Je n'ai jamais joué à la longue.

M. le Maire : Effectivement, de dos, je vous ai cru bon, mais comme toujours, on revient sur le résultat. Si je vous donnais raison et que l'association avait le droit de chasse jusqu'au 7 janvier, ça voudrait dire que vous donnez raison à une association qui va faire de la trésorerie sur des chasseurs qui, à partir du 7 janvier, ne pourront plus chasser et qui auraient pris leur carte pour 3 mois. Nous, nous avons assaini la solution. Nous avons assaini la chasse aux Pennes-Mirabeau. Et à partir de demain, la bonne nouvelle, c'est que les chasseurs pourront venir et surtout revenir parce que bon nombre de chasseurs sont partis dans des communes alentour. Ils pourront revenir dans notre commune, chasser dans de bonnes conditions à partir du 13 septembre. Concernant le fait, comme vous le disiez, que nous n'avons pas informé l'association de la fermeture du pavillon de chasse. C'est totalement faux. Nous avons transmis, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Services, un courrier, le 24 mai, en RAR, qui a été reçu. La RAR nous est revenue comme transmise. Donc l'association, depuis le 24 mai, sait que le pavillon cynégétique ne sera plus mis à disposition. Donc là, pour le coup, il s'agit d'une mauvaise information. Concernant le véhicule, ce que nous avons évoqué, ce que le directeur de cabinet a évoqué auprès de M. COLLOMB, aujourd'hui, c'est que du moment que les chasseurs s'engagent à ce que ce type de tags, de menaces sur ma famille… Vous minimisez ça comme vous minimisez tout le reste, ça donne une belle image.

M. KASBARIAN : Je ne minimise rien. C'est inacceptable et je l'ai dit. Ne me faites pas un procès d'intention.

M. le Maire : Je termine, M. KASBARIAN, s'il vous plaît. Donc si on ne tolère pas ça, l'objectif, une fois de plus, est de nettoyer les choses. La carte grise a été vérifiée. Le véhicule appartient bien à l'association. Il sera restitué à l'association, après que ce genre de menaces n'ait plus cours sur notre commune. Vous me dites que c'est moi, ce soir, qui ait un mauvais comportement. Mais moi, je n'ai aucun rapport de police d'agression. Je n'ai aucun rapport de police d'agressivité. Donc ne retournez pas la situation !

M. KASBARIAN : Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur un point. Si vraiment vous aviez la volonté que la chasse reparte avec l'équipe que vous avez rencontrée au pavillon cynégétique, avec laquelle vous aviez trouvé un accord au préalable, ça voudrait dire quoi ? Ça voudrait dire que vous auriez attrapé M. Julien COLLOMB, vous l'auriez initié à monter des statuts, vous l'auriez aidé et il repartait dans les deux jours qui suivaient.

M. le Maire : Alors ça, M. KASBARIAN, ça s'appelle de la gestion de fait. Juridiquement, vous voudriez que ce soir devant les caméras, je dise que le maire des Pennes-Mirabeau pourra être condamné pour de la gestion de fait, parce qu'il a accompagné une association sur une procédure administrative. M. KASBARIAN, comptez sur moi pour ne jamais dire ça en public. Ça, c'était avant. C'est peut-être la manière dont ça a fonctionné ici, mais la gestion de fait, avec moi, vous ne l'aurez pas. Celles et ceux qui sont dans le tort, c'est celles et ceux qui ont transmis des documents dans lesquels le bureau se nomme, au lieu d'être élu au sein d'un conseil d'administration qui a été élu lors d'une assemblée générale. Ce sont eux-mêmes qui ne respectent pas leurs propres statuts. Je ne dirai jamais à mon administration – et le préfet, vous allez voir, ira en ce sens – d'accepter des documents qui ne correspondent pas à leurs propres statuts.

M. BOUCHET : À qui allez-vous faire croire que ce n'est pas une vengeance personnelle ? Même si, je le répète au nom du groupe Engagés pour vous et avec vous, nous ne cautionnons ni les violences verbales, ni les violences morales, ni les violences physiques. C'est interdit chez nous et je ne cesserai de vous soutenir sur ce point. En revanche, je ne vous soutiens absolument pas sur la méthode que vous employez auprès des associations et notamment de la société de chasse. Bien sûr que les documents ont pu ne pas être à votre convenance ni à la convenance du préfet. Il n'y a pas de problème. Puisque vous rappelez que j'ai été président d'une association, il nous est arrivé que le Département, que la Région, que les services municipaux nous renvoient un courrier en nous donnant un délai pour mettre à jour ces documents.

M. le Maire : C'est ce qui a été fait.

M. BOUCHET : Ah bon ?

M. le Maire : Oui.

M. BOUCHET : Vous les avez reçus le 22 juillet. Le 23 juillet, vous avez sorti la société de chasse.

M. le Maire : Ah non, le 23 juillet…

M. BOUCHET : Arrêtez ! À qui allez-vous faire croire que ce n'est pas un règlement de compte personnel ? En plus, la nouvelle association a été créée le 2 juillet. Ce n'est pas grave. Il faut assumer vos responsabilités. Vous trainez dans la boue une personne comme vous avez délité le secret médical d'un agent qui n'a jamais eu un jour de maladie jusqu'au jour où vous êtes arrivé. Le management positif, on y reviendra peut-être un peu plus tard. Encore une fois, ne faites pas vos déclarations. Vous êtes un très bon communicant, il n'y a pas de problème là-dessus. Mais nous sollicitons tous vos collègues qui sont en face de nous, parce que M. AMARO avait le don aussi de solliciter l'équipe municipale précédente. Soyez conscients qu'un maire est là pour accompagner ses administrés, pour accompagner ses associations, pour accompagner ses entreprises. S'il ne les accompagne pas, c'est qu'il y a un problème personnel, tout simplement. C'est tout ce que je voulais vous dire. Et je le répète : je ne cautionnerai jamais la violence physique. On ne cautionnera jamais la violence physique, verbale et morale envers qui que ce soit. Je vous remercie.

M. le Maire : En termes d'accompagnement, nous partageons votre point de vue. J'ai un courrier qui leur a été adressé en RAR. Donc le 2 juillet, demande de documents s'adressant à la société de chasse : « Monsieur, j'ai bien reçu certains documents relatifs à la gestion de votre association et vous en remercie. Toutefois, le document demandé, à savoir les statuts de votre association, la Société des chasseurs des Pennes-Mirabeau, ne sont pas joints et sont pourtant indispensables pour répondre à votre demande. De même, nous attendons le compte rendu de l'assemblée générale convoquée qui a élu le nouveau conseil d'administration au sein duquel le nouveau bureau a été nommé. De ce fait, nous vous demandons de nous faire parvenir d'ici le 15 juillet prochain, au plus tard, ces documents afin

de pouvoir vous y répondre ». C'est de l'accompagnement. Nous écrivons noir sur blanc les documents que nous attendons.

M. BOUCHET : Oui, de l'accompagnement de dix jours, en pleines vacances scolaires.

M. le Maire : Même en pleines vacances scolaires, si l'assemblée générale a eu lieu, il suffit juste de remettre le document. Le 16 juillet : « Monsieur le Président, je donne suite à mon courrier du 2 juillet 2026, vous demandant les statuts de l'association des chasseurs des Pennes-Mirabeau ainsi que le compte rendu de l'AG qui a validé ces statuts, d'une part, et procédé à la désignation d'un nouvel administrateur d'autre part. Nous avions bien reçu votre courrier RAR en date du 8 juillet 2026 et nous vous en remercions. Il comporte une lettre manuscrite signée de votre part, les statuts de la Société de chasse ainsi qu'un procès-verbal du conseil d'administration du 7 juillet. Les services de la commune en charge de l'instruction… » Et encore une fois, ce ne sont pas mes désidératas, M. BOUCHET. Dans la gestion d'une administration, il y a des règles. « Les services de la commune en charge de l'instruction m'indiquent que les statuts joints sont nouveaux et semblent avoir été votés le 19 avril 2026 en assemblée générale extraordinaire, soit bien en amont de la réunion qui a eu lieu le 23 juin au pavillon cynégétique ; réunion au cours de laquelle l'association a décidé de renouveler le bureau de l'association et sa présidence. Le compte rendu de l'assemblée générale adoptant ces statuts d'une part, et désignant les nouveaux membres du CA d'autre part, comme demandé dans ma lettre du 2 juillet, n'est pas joint ». Nous relançons. Vous voyez l'accompagnement. On va même jusqu'à leur dire ce qui est écrit dans leurs statuts. « Les services de la commune précisent qu'à la lecture de vos statuts, il apparaît dans l'article 10 que l'assemblée générale se réunit au moins une fois par an avant le 1er juin sur convocation, si possible transmise un mois avant la date de l'assemblée générale. L'ordre du jour est mentionné sur la convocation. Cet article 10 précise par ailleurs que l'assemblée générale valide les candidatures des administrateurs présentés par le bureau. Un candidat administrateur doit au préalable, deux mois minimum avant l'assemblée générale, déposer une lettre de candidature motivant sa volonté de devenir administrateur, sauf pour un renouvellement. Un procès-verbal de l'assemblée générale est rédigé par le secrétaire, signé par le président et deux assesseurs désignés par délibération en début de l'AG. » C'est ce document que nous demandons à plusieurs reprises. « Sur la base des textes régissant votre société de chasse. Il apparaît donc que le PV du conseil d'administration, en date du 7 juillet à 18 heures, qui a désigné M. Patrick BÉDA en qualité d'administrateur comme le procès-verbal du conseil d'administration du 18 juin qui a désigné M. DE PROST comme administrateur puis comme trésorier ne respectent pas vos statuts.

Par ailleurs, l'absence de compte rendu de l'assemblée générale adoptant les statuts en date du 19 avril 2026 comme de compte rendu de l'AG après le 23 juin, désignant de nouveaux administrateurs, peut laisser penser que ces statuts, comme la désignation des nouveaux administrateurs, ne respectent pas le processus démocratique normal de l'association régie par vos propres statuts. » Si ça, ce n'est pas de l'accompagnement. La suite, c'est l'assistanat. « Aussi, je vous demande une nouvelle fois de bien vouloir me transmettre ces comptes rendus certifiés d'assemblée générale et d'assemblée générale extraordinaire, ainsi que les éléments de dépôt en sous-préfecture d'Istres des statuts modifiés de votre association. Vous voudrez bien y joindre les convocations adressées aux membres de votre association en vue de leur participation à ces AG. En l'absence de ces documents, vous comprenez bien qu'il n'est pas possible aux services communaux d'instruire correctement votre dossier. Il nécessite, en effet, compte tenu des moyens importants mis à disposition de votre association par la commune, une réelle rigueur dans la gestion démocratique de votre société de chasse. En l'absence de ces éléments pour lesquels je renouvelle ma demande, il ne sera pas possible au service d'instruire votre demande de mise à disposition du local d'une part et de subvention d'autre part. Afin de lever toute ambiguïté sur le dossier qui nous a été transmis, je vous demande de prendre rendez-vous avec mon secrétariat pour que le bureau composé du président, du secrétaire et du trésorier puisse venir expliquer aux services la situation et leur communiquer sans tarder tous les éléments demandés ». Ce rendez-vous a eu lieu le 22 juillet. Nous avons redemandé les documents qui n'étaient pas prêts. En fait, on a compris votre méthode. L'objectif, avec ces documents, puisque le dossier n'était pas en règle, c'était de faire en sorte que la chasse ne puisse pas

s'ouvrir au 13 septembre. Et que donc, dans la commune, aucune association de chasse ne puisse chasser parce que, si nous allions plus loin dans l'accompagnement, au 13 septembre, personne ne chassait. Ce n'est pas ce que veulent les chasseurs. Avec vos positions, vous auriez aimé que les chasseurs ne puissent pas chasser et que la commune des Pennes-Mirabeau soit, entre guillemets, accusée pour une fois dans son histoire de ne pas pouvoir ouvrir la chasse. Donc, en effet, une fois que le délai était au plus juste, nous avons décidé de mener des actions pour que les chasseurs puissent chasser. Nous sommes allés contre votre volonté, qui était de faire en sorte qu'aucune association de chasse ne soit légalement autorisée à chasser le 13 septembre. En tout cas, nous sommes fiers, ce soir, d'avoir organisé ce Conseil municipal, en ce 7 septembre, pour que les chasseurs puissent continuer leur passion dès l'ouverture de la chasse.

M. KASBARIAN : Monsieur le Maire, je crois que vous avez manqué un épisode. Le 2 juillet, la Société de chasse, en parallèle, s'est mise en place. Tout était déjà fait. Nous avons eu la réunion aux Barnoins le 23 juin et, le 2 juillet, les statuts de notre association étaient montés.

M. le Maire : Donc vous auriez voulu que personne ne fasse rien. Et qu'il n'y ait pas de chasse, qu'il n'y ait pas de société de chasse.

M. KASBARIAN : Pas du tout. Je ne vais pas dire ça. Je voudrais être impartial dans cette affaire. Je vous l'ai dit, la dernière fois : il y a une plaque commémorative à la Société de chasse, c'est un sujet qui me qui me tient à cœur parce que depuis 1979, mon beau-père avait sa plaque. Vous dites souvent que vous vous identifiez à M. Victor MELLAN. C'est un homme de grande qualité. Mais je crois que vous avez beaucoup de travail à faire pour ressembler à M. Victor MELLAN. M. Victor MELLAN, je ne pense pas qu'il aurait pris cette décision. Vous êtes aujourd'hui en train de faire un profit d'une personne. Vous êtes allés au bout du bout. Mais sachez qu'il y aura quand même une justice parce que je ne pense pas que ça s'arrête là. Et moi, je crois beaucoup à la justice de mon pays. Elle déterminera qui est qui, qui est quoi, qui fait quoi. Je crois que dans ces intervalles, il y a quand même des choses qui ne sont pas appréciables vis-à-vis des chasseurs. Parce que vous connaissez la configuration dans laquelle s'est passé le conflit : certains voulaient partir sur le sanglier, d'autres voulaient garder la chasse. Et à la majorité, ils ont préféré garder la chasse actuelle. Donc ça va créer des conflits. Ce n'est pas de l'huile sur le feu. C'est un volcan qui va s'allumer sur la commune. Moi, je le vois comme ça. Et je ne le souhaite pas, Monsieur le Maire. Je souhaite que tout le monde puisse trouver sa sérénité et puisse chasser. Mais après, il faut qu'il y ait quand même, quelque part, une légitimité. Vous ne me regardez pas, Monsieur le Maire.

Agitation dans le public.

M. le Maire : C'est bon, vous êtes calmé ? Attention, parce que le public ne peut pas intervenir.

M. KASBARIAN : Monsieur le Maire, moi ce que je souhaiterais, dans cette affaire, c'est que l'on retrouve de la sérénité. Là, ce n'est pas le cas, à travers les propos, les statuts, les vérifications de statuts. Notre groupe va demander que l'on vérifie tous les statuts de la commune. Et croyez-moi, Monsieur le Maire, je peux vous dire qu'à 95%, il n'y aura pas de statuts qui seront conformes à ce qui se fait aujourd'hui. Rappelez-vous ce que je vous dis. Il n'y aura pas 95% des statuts d'une association qui seront conformes à ce que vous voulez bien entendre. Pour moi, c'est un procès d'intention qui n'est pas raisonnable pour l'ensemble des chasseurs. Je le dis, je le redis. M. TALENT s'était mis sur le côté dans le cadre collectif. Ce n'était pas la peine de mettre de l'huile sur le feu. C'était reparti avec une équipe nouvelle qui était en place, avec des valeurs, comme beaucoup de chasseurs en ont. Ce qu'a fait M. TALENT à la Société de chasse, son implication au travail dans la colline, je peux vous dire qu'aujourd'hui, personne ne fera pareil. Et on en reparlera peut-être dans deux ou trois mois. Je pense qu'il a apporté beaucoup à la colline. Alors il y a certainement des choses qui ne sont pas entendables. Mais moi, je connais son implication et son abnégation au travail dans la colline. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Maintenant, on ne va pas faire un procès

ici même. Il y a des hommes de justice et des femmes de justice qui régleront le problème et nous tirerons les conclusions quand le procès aura eu lieu.

M. le Maire : Merci pour votre position. En effet, c'est celle que nous allons adopter et nous vous remercions pour cette proposition. Nous vous proposons une position républicaine qui est un respect des institutions. Donc ce soir, il va falloir respecter le vote de ce Conseil municipal. Et, vous avez raison, si ensuite un jugement doit être rendu, nous invitons la justice à trancher sur les éléments sur lesquels elle doit trancher. Mais en tout cas, nous allons rentrer dans cette mécanique.

M. KASBARIAN : Vous avez fait l'armée, dans la gendarmerie, vous étiez sergent réserviste, c'est ça ?

M. le Maire : Oui.

M. KASBARIAN : Et je dis bravo. Moi, j'étais pilote de char destructeur. J'ai fini sergent aussi et j'étais commando marine. S'il y avait eu une guerre, j'aurais été en premier plan pour défendre l'ensemble des soldats. On a tous des valeurs, des valeurs pas du tout agressives, au contraire, avec une vision, mais là, on est en train de se battre les uns contre les autres. Et sachez que, si aujourd'hui nous sommes là autour de la table, c'est pour les Pennoises et pour les Pennois. Le retour que j'ai des administrés concernant le début de votre mandat, c'est qu'ils se demandent ce qui se passe à la mairie des Pennes-Mirabeau. Vous n'allez pas pouvoir tuer 75% des gens qui n'ont pas voté pour vous.

M. le Maire : Attendez, M. KASBARIAN, tuer, je ne peux pas vous laisser dire ça.

M. KASBARIAN : Couper la tête.

M. le Maire : Non, je ne veux pas vous laisser dire ça. Je ne tue personne, M. KASBARIAN.

M. KASBARIAN : Je voulais dire que vous ne pourrez pas éliminer 75 % des personnes qui n'ont pas voté pour vous. Vous êtes le maire de tous.

M. le Maire : Oui, et aujourd'hui la très grande majorité des Pennois me demandent de rétablir l'ordre.

M. KASBARIAN : Vous aviez dit que vous seriez ouvert à la discussion avec l'ensemble des personnes. Et là, je vois que ce n'est pas du tout le cas.

M. le Maire : Écoutez, M. KASBARIAN, pour terminer, les Pennois referont un choix dans sept ans. Et dans sept ans, on verra bien leur position.

M. KASBARIAN : Si vous finissez le mandat.

M. le Maire : Pourquoi vous dites ça ? Peut-être que je trouverai un très bon partenaire à la longue et que je m'en irai jouer avec lui quelque part, vous avez raison. Est-ce qu'il reste des questions ?

M. BOUCHET : Vous dites qu'on a tout fait pour que la chasse ne s'ouvre pas le 13 septembre. Je vous garantis que c'est bien le contraire. Nous sommes pour la chasse, nous aussi. Votre méthode a démarré par un recommandé, sans même un appel à la société pour discuter, pour prévoir, etc. On sait depuis le début que c'est un conflit personnel. Mais dans tous les cas, nous sommes pour la chasse. Merci.

M. PALETTI : Lors de la réunion à laquelle j'avais assisté en juin, le démarrage avait été particulier. En revanche, j'avais vraiment apprécié l'espèce de compromis qui avait été trouvé entre vous et un représentant de la chasse qui est ici. Je trouvais que l'on était sortis grandis de cette réunion, que la discussion était républicaine, qu'il y avait vraiment une volonté d'aller

de l'avant et de sortir de cette situation. Que s'est-il passé pour qu'on en arrive là, qu'on ne soit plus capable de discuter face à face ? Que s'est-il passé pour que l'on sorte d'une situation où l'on allait de l'avant tous ensemble, avec une société qui avait 80 ans d'existence et que l'on en arrive là ? Ma déception concerne n'importe quelle association, n'importe quel conflit. Là, il s'agit clairement d'un cas où on a fait un compromis, à un moment donné, que je trouvais excellent. Je ne le voyais pas venir et quand il est venu, nous étions tous soulagés. Nous avions trouvé ça très fin et, politiquement, j'avais trouvé ça très bien. Deux mois après, nous nous retrouvons dans une situation où personne n'est content. Beaucoup sont déçus. Vous connaissez mes aspirations. Les gens assimilent le monde politique et la politique à ce genre de débats et ça me gêne énormément. J'avais trouvé la réunion du 2 juin très professionnelle, très à l'écoute, avec des gens que je trouvais brillants. Aujourd'hui, je suis très déçu de la tournure des événements. Chacun a sa part de responsabilité. Peut-être que j'ai la mienne. Peut-être que je n'ai pas assez accompagné. Mais une chose est sûre : il y a y a un monde entre juin et maintenant. Et personne n'en sort gagnant, surtout pas la politique.

M. le Maire : Pour être précis, nous avons rencontré monsieur le député la semaine dernière et nous lui avons expliqué la situation. Ce que vous pouvez faire, c'est demander aux services qu'ils vous donnent la copie intégrale du dossier. Vous leur transmettez votre question précise, exactement comme vous l'avez formulé ce soir. Vous transmettez tous les documents. Vous faites une copie du dossier. Vous transmettez votre question et tous les documents à monsieur le député et vous aurez les réponses.

M. PALETTI : Comment se fait-il que nous n'ayons plus réussi à communiquer avec la même droiture et avec la même facilité, avec la même direction que ce soir-là ? Rappelez-vous mon propos de tout à l'heure qui vous a fait un peu rire : « quand on est capable de porter ses paroles avec ses épaules, de dire des choses dans les yeux et de ne pas se répandre bêtement sur les réseaux sociaux, nous avançons ».

M. le Maire : Je suis venu à la réunion des chasseurs m'en prendre plein la tête pendant une heure et demie. Je ne suis pas allé sur les réseaux sociaux.

M. PALETTI : J'étais là et personne ne vous a touché. Je n'aurais pas laissé passer quelque chose comme ça. Une chose est sûre, c'est que tout le monde était sorti grandi de cette réunion et c'est loin d'être le cas ce soir.

M. le Maire : Envoyez le dossier au préfet. Vous avez le droit, au nom de votre groupe…

M. PALETTI : M. AMARO, je fais un constat.

M. le Maire : Et moi je vous apporte une solution. M. PALETTI, dans une gestion municipale, on n'est pas là pour faire un constat. On est là pour, à un moment donné, prendre une décision et on ne peut pas prendre une décision sur un dossier qui ne peut pas être instruit. Alors dans l'opposition, comme aujourd'hui, vous faites des constats. Nous, nous gérons et nous prenons des décisions. La décision a été prise. Une fois de plus, si vous voulez une réponse neutre, qui ne soit pas la nôtre, je vous donne la solution. On vous donne le dossier clé en main. Vous écrivez un courrier au député et au préfet, au nom de votre groupe, et vous verrez quelles sont leurs réponses à vos questions.

M. PALETTI : Aujourd'hui, à trois jours de l'ouverture, on peut dire des choses. Mais le manque de communication qu'il y a eu sur ce dossier…

M. le Maire : Attendez, nous avons envoyé plusieurs courriers. Nous avons fait des réunions. Vous ne pouvez pas nous reprocher un manque de communication. Vu le nombre de fois où nous n'avons pas été reçus par l'ancienne majorité, ce n'est pas vous qui allez nous reprocher un manque de communication. À la réunion à laquelle je suis venu, personne ne m'a invité. Je suis allé au pavillon cynégétique. Je m'y suis invité. Donc ce n'est pas à moi qu'il faut parler de manque de communication, vu le nombre de réunions et de courriers qui ont été faits.

Mme GRAS-TRUBERT : Ce sujet est compliqué à comprendre. Nous allons essayer de reprendre la réflexion avec les éléments que nous avons eu en notre possession, au niveau de notre groupe. Dans un contexte de changement de majorité et au regard des décisions intervenues depuis, nous estimons indispensable de disposer de tous les éléments permettant de nous assurer de faire les bons choix lors du vote. Or, nous n'avons reçu aucune note d'information et nous n'avons été conviés à aucune réunion d'information préparatoire, à l'exception de la commission du 31 août. C'était « animation du territoire » et c'était lundi dernier. Que savons-nous factuellement ? Qu'à la suite d'une réunion avec le maire, fin mai, le président de l'association a démissionné et un nouveau bureau a été constitué. La commune lui a demandé de produire des documents dans un délai de quelques mois. Ils ne nous ont pas été transmis. Je découvre aujourd'hui toutes les étapes. Je les découvre vraiment. Je pense que mon groupe également. Chacun avait peut-être quelques informations, mais pas la totalité. Et début juillet, une nouvelle association de chasse est créée et il est aujourd'hui proposé de lui attribuer les droits de chasse ainsi que le local du pavillon. En commission, le 31 août, nous avons demandé plusieurs documents nous permettant de comprendre ce dossier pour nous positionner ce soir. À ce jour, nous n'avons rien reçu. À 17h, je n'avais toujours rien reçu. Je suis venue ici. Et nous découvrons les étapes aujourd'hui.

Moi, ça me pose deux questions sur le fonctionnement. La première, vis-à-vis de nos associations : comment les accompagnez-vous ? Alors, vous nous avez lu les courriers, mais peut-être qu'en RAR, ce n'est pas la meilleure des solutions pour accompagner les associations. Parfois, oui, mais peut-être qu'on peut les accompagner différemment. Et la seconde question que nous nous posons concerne la transparence de la collectivité envers ses élus d'opposition, parce que nous ne pouvions pas statuer sur ce dossier-là. Donc avec les éléments dont nous disposons aujourd'hui, nous ne disons pas que la solution est mauvaise. Nous disons que la collectivité ne nous a pas donné les moyens de vérifier qu'elle est justifiée. Notre groupe ne prendra pas part à cette délibération.

M. le Maire : Très bien, merci beaucoup.

M. FUSONE : En effet, il faut absolument condamner toutes les violences et toutes les dérives. Je pense qu'il faut maintenant apaiser les choses. Et le problème, c'est que l'on n'a pas l'impression que tout s'apaise parce qu'il y a des chasseurs qui ont envie de chasser et qui nous ont rapporté que l'on refuserait – je vais parler au conditionnel – de leur donner leur carte de chasse. Est-ce que vous pourriez veiller au bon fonctionnement des choses afin que tout le monde puisse enfin chasser et profiter des collines dans un contexte apaisé ? On sait que ce sont des amoureux de la colline et qu'ils sont là également pour l'entretien. Et au vu du dernier incendie, on sait combien il est important d'entretenir les collines. Je voudrais savoir quelles solutions on pourrait trouver afin que tout le monde puisse chasser aux Pennes-Mirabeau.

M. le Maire : Ce soir, les personnes qui voudront chasser pourront se rendre à l'association qui aura les droits de chasse et le pavillon cynégétique, après le vote, si la majorité du Conseil municipal vote pour les deux délibérations.

M. FUSONE : Donc vous vous engagez.

M. le Maire : La délibération engage l'action du Conseil municipal si elle est votée à la majorité, oui.

M. GIRAUD : Pourrions-nous avoir la liste des personnes exclues ? Vous venez bien de dire que si l'ensemble ne votait pas pour, vous ne pourrez pas nous donner les informations ?

M. le Maire : Je n'ai pas compris votre question, M. GIRAUD.

M. GIRAUD : Est-ce que vous avez la liste des gens qui sont exclus de la nouvelle association ?

M. le Maire : Je n'ai pas connaissance de listes d'exclus. Je n'ai pas compris votre question.

Là, pour le coup, je ne peux pas répondre, je ne comprends pas la question.

M. FUSONE : On nous rapporte qu'apparemment, il y aurait des personnes à qui on refuserait de délivrer la carte de chasse.

M. le Maire : Pour l'instant, elle ne peut pas être délivrée puisque l'association n'avait pas les droits de chasse ni le pavillon cynégétique. Donc jusqu'à demain, en effet, l'association ne peut pas le faire. Et l'autre association a aussi pris en compte le fait que les droits de chasse leur ont été supprimés puisque le président a transmis un SMS, vendredi dernier, disant : « je suis navré de ce message, mais demain, nous ne pourrons malheureusement pas distribuer les cartes de chasse. Je me suis vu remettre, en mains propres, ce jour, par la police, un courrier du maire stipulant qu'il nous a enlevé le droit de chasse définitivement, etc. » Donc en fait, oui, c'est normal. Jusqu'à ce qu'une association ait les droits de chasse et le pavillon cynégétique, sur les terres communales, les cartes ne peuvent pas être délivrées.

M. FUSONE : Alors pourquoi avoir communiqué sur les réseaux sociaux pour l'obtention des cartes ? Là, je ne comprends pas. Il y a une incohérence.

M. le Maire : Je n'ai pas compris votre question.

M. FUSONE : Pourquoi la nouvelle association a communiqué sur les réseaux sociaux et au téléphone, pour venir récupérer les nouvelles cartes de chasse ?

M. le Maire : À partir de quand ? Ils ont pu y aller hier ou aujourd'hui pour récupérer les cartes ?

M. FUSONE : Vous faites semblant de ne pas comprendre. C'était sur les réseaux sociaux.

M. le Maire : M. FUSONE, toutes les associations qui étaient là au forum ce week-end ont annoncé, sur les réseaux sociaux, les créneaux qu'ils allaient avoir à partir du moment où ils ont reçu la convention. C'est exactement pareil. Vous avez des associations de sport ou autres qui n'ont pas encore reçu leur convention, mais qui ont annoncé les créneaux en amont. Ça a toujours fonctionné comme ça.

M. FUSONE : D'accord. Donc il y a des chasseurs qui ont appelé et il semblerait qu'on leur ait dit que, pour certains, on ne leur délivrerait pas leur carte de chasse.

M. le Maire : Vous l'avez dit : « il semblerait ». C'est une rumeur. Et puis ce n'est pas la Ville qui délivre les cartes.

M. FUSONE : Oui, mais vous êtes quand même là pour œuvrer au bon fonctionnement.

M. le Maire : Oui, M. FUSONE.

M. FUSONE : Est-ce que, ce soir, vous vous engagez à ce que tout le monde puisse chasser dans la nouvelle association ?

M. le Maire : Tant qu'ils respectent la délibération qui sera votée en Conseil municipal, ce soir, sous les règles républicaines, oui. Ensuite, c'est l'association qui gère. Nous passons au vote pour cette convention concernant la location des droits de chasse. Je voudrais juste montrer aux futurs chasseurs les cartes municipales. Vous avez, en jaune, les secteurs qui sont autorisés à la chasse puisqu'on parle bien des terrains communaux. Les zones avec les points rouges sont les zones interdites. La deuxième page matérialise donc aussi les zones autorisées à la chasse. Ces cartes seront intégralement remises, bien entendu, au travers de la délibération, au futur président de l'association qui pourra les distribuer aux futurs adhérents. Point important à prendre en compte sur une modification concernant la convention : nous autorisons, dans cette convention, les battues, qui n'étaient pas autorisées jusqu'à présent.

Applaudissements.
M. le Maire : Excusez-moi, messieurs. Les battues seront autorisées. Excusez-moi, Messieurs, merci.

Intervention du public.

M. le Maire : Monsieur, le public n'a pas le droit d'intervenir. Monsieur, c'est l'image de ce que vous donnez de la chasse. Monsieur, s'il vous plaît. Donc les battues seront autorisées, pour une raison. Depuis que nous sommes élus, de très nombreux habitants nous appellent sur plusieurs secteurs, notamment Cité-Haute, Barnoins, Renardière, qui sont envahis, entre guillemets, de sangliers. À ce jour, nous n'avons pas de solution puisque les battues étaient interdites sur les zones.

M. AJUTO : Bonsoir tout le monde. Concernant la venue de sangliers sur des terrains privés où de nombreuses dégradations ont été constatées par les propriétaires qui nous ont sollicités, nous avons fait appel à la Préfecture qui a contacté le lieutenant de louveterie pour le faire intervenir et faire cesser ses nuisances.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 24 - MUSSO Jean-Philippe - GRAS-TRUBERT Sandrine ne participent pas au vote
CONTRE : 5 - M. BOUCHET Grégory – SCOGNAMIGLIO Ambre – NOZIERES SAMPER Martine - KASBARIAN Claude - PALETTI Jean-Yves
ABSTENTION : 4 - FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali

12 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

M. le Maire : La délibération numéro 12 est donc la suite de la 11 avec, après les droits de chasse, la convention de mise à disposition des locaux et du pavillon cynégétique. Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 24 - MUSSO Jean-Philippe - GRAS-TRUBERT Sandrine ne participent pas au vote
CONTRE : 5 - M. BOUCHET Grégory – SCOGNAMIGLIO Ambre – NOZIERES SAMPER Martine - KASBARIAN Claude - PALETTI Jean-Yves
ABSTENTION : 4 - FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc - KERBART Magali

M. le Maire : Mesdames et messieurs, un grand merci pour votre participation. Nous avons donc un rappel à l'ordre notifié dans le cadre du procès-verbal. Avant de partir, j'invite tout le monde à signer la feuille d'émargement et le procès-verbal pour les membres du bureau et l'élection des adjoints. Très bonne soirée à toutes et tous. Merci et à bientôt dans vos quartiers.

Séance levée à 20h47

✸✸✸✸✸✸